



Schéma Directeur de la Vie
Étudiante et de Campus
2025 - 2029



université
PARIS-SACLAY

Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus de l'Université Paris-Saclay 2025-2029

Sommaire

| | |
|---|----|
| Édito..... | 4 |
| I. Introduction..... | 6 |
| I.1. Contexte réglementaire..... | 6 |
| I.2. Présentation de l'université..... | 7 |
| I.3. Méthodologie d'élaboration du schéma | 10 |
| II. L'Université Paris-Saclay en quelques chiffres clés | 13 |
| III. Éléments de diagnostic..... | 18 |
| III.1. Points forts..... | 18 |
| III.2. Axes de progression..... | 20 |
| IV. Axes stratégiques et fiches actions..... | 21 |
| IV.1. Axe 1 - Améliorer l'accès aux services de santé, de soins et au logement étudiant | 22 |
| IV.1.1 <i>Consolider l'accès aux services de santé et de soins</i> | 22 |
| IV.1.2 <i>Partager une ambition politique commune de développement et d'attractivité du logement étudiant à l'échelle de l'Université Paris-Saclay</i> | 33 |
| IV.2. Axe 2 - Mener une politique d'équité spatiale en matière de vie étudiante et de campus | 42 |
| IV.2.1 <i>Élaborer un baromètre de la qualité de vie étudiante et de campus</i> | 42 |
| IV.2.2 <i>Proposer des actions concrètes pour réduire les disparités identifiées</i> | 45 |
| IV.3. Axe 3 - Structurer une gouvernance claire et renforcer le dialogue territorial autour de la vie étudiante et de campus..... | 46 |
| IV.3.1 <i>Structurer la gouvernance de la vie étudiante et de campus : créer un comité de pilotage du schéma directeur de la vie étudiante et de campus à l'échelle de l'Université Paris-Saclay</i> | 46 |
| IV.3.2 <i>Renforcer le dialogue et le lien avec les territoires par une conférence territoriale de la vie étudiante et de campus</i> | 48 |
| IV.3.3 <i>Instaurer un parlement étudiant à l'échelle de l'Université Paris-Saclay</i> | 49 |
| IV.4. Axe 4 - Développer le sentiment d'appartenance à Paris-Saclay grâce à la vie étudiante et de campus | 51 |
| IV.4.1. <i>Renforcer la communication et l'accès à l'information pour garantir l'accès aux services et aux droits de tou-tes les étudiant-es</i> | 51 |
| IV.4.2. <i>Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux-elles étudiant-es</i> | 53 |
| IV.4.3. <i>Créer une identité commune et un sentiment d'appartenance</i> | 55 |

| | |
|--|----|
| IV.5. Axe 5 - Améliorer l'adéquation entre les parcours étudiants et l'accès aux services de vie étudiante et de campus..... | 56 |
| IV.5.1. Mieux prendre en compte la pause méridienne dans l'organisation des temps étudiants | 56 |
| IV.5.2. Dégager une demi-journée libre d'enseignements obligatoires au cours de la semaine ... | 58 |
| IV.5.3. Aménager les rythmes d'études pour les étudiant·es à besoins spécifiques..... | 60 |
| Annexe 1. Principaux enseignements de l'enquête..... | 62 |
| 1. Des profils étudiants diversifiés et des réalités contrastées | 62 |
| 2. Des conditions de vie inégales selon les profils étudiants | 62 |
| 3. Une vie étudiante et de campus dynamique mais freinée par le manque de temps..... | 63 |
| 4. Une santé et un bien-être fragilisés par un accès limité aux soins | 64 |
| 5. Un recours massif aux transports en commun | 64 |
| 6. Un accès aux activités de vie étudiante et de campus à renforcer | 64 |
| 7. Une communication perfectible..... | 65 |

Édito

L'Université Paris-Saclay, l'École CentraleSupélec, l'École Normale Supérieure Paris-Saclay, l'École AgroParisTech, l'Institut d'Optique Graduate School, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université d'Évry Paris-Saclay et l'ensemble de leurs partenaires ont fait de l'amélioration de la qualité de vie étudiante et de campus une priorité politique. Cet engagement vise à garantir la réussite des 65 000 étudiantes et étudiants présents sur l'ensemble des campus, dans leur diversité de leurs profils et leurs parcours. Il constitue un levier pour renforcer l'inclusivité, l'égalité des chances et la cohésion universitaire à toutes les échelles.

Depuis sa création, l'Université s'est attachée à développer des services adaptés aux réalités de ses campus et aux besoins des étudiant·es : amélioration de l'accès à la santé, réponse aux situations de précarité, aménagement de lieux de vie, structuration d'actions d'accueil et d'accompagnement. Ces démarches se sont déployées dans une logique de proximité, grâce à l'implication conjointe des étudiant·es, des équipes, et des structures engagées dans la vie étudiante et de campus.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus (2025–2029) prolonge et renforce cette dynamique. Il propose une vision commune, structurée autour de cinq axes : améliorer l'accès à la santé et au logement, réduire les inégalités territoriales, renforcer les coopérations en matière de gouvernance, développer le sentiment d'appartenance et mieux articuler les temps d'étude et les temps de vie. Il a été élaboré de manière collégiale, à partir d'une large concertation conduite en 2024, incluant les étudiant·es, les services, les directions, les établissements, les acteur·ices engagé·es au quotidien dans l'amélioration continue des conditions de vie étudiante et les partenaires territoriaux. L'ambition de ce schéma est d'offrir à chaque étudiant·e un environnement d'études propice à l'épanouissement, quels que soient son parcours, son campus ou sa situation. Ce schéma vise à renforcer la cohésion universitaire, à soutenir l'égalité des chances et à favoriser une vie étudiante riche de liens, d'engagements et de possibilités.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à ce travail. Sa mise en œuvre reposera, elle aussi, sur un engagement collectif à tous les niveaux.

Le Président de l'Université Paris-Saclay

La Vice-présidente vie étudiante et de campus

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de la qualité de vie, du bien-être et de la réussite des étudiant·es. Fruit d'un travail exhaustif de diagnostic, de concertation et de co-construction, il prend en compte la diversité des réalités territoriales. Ces engagements intègrent les défis sociétaux du développement soutenable, d'inclusion et de solidarité.

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus structure, pour les quatre années à venir, les actions destinées à répondre aux besoins et attentes de l'ensemble des étudiant·es, afin d'améliorer l'expérience étudiante à l'Université Paris-Saclay.

Il est un véritable outil dédié à l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble des étudiant·es au sein de la communauté universitaire. Il permet à chacune et chacun d'être impliqué au quotidien, quelles que soient sa situation individuelle, en définissant des objectifs et des modalités à même de répondre

aux enjeux actuels. Il appartient désormais à chacune et chacun d'entre nous de s'en saisir pour continuer à construire, ensemble, une université riche de ses diversités et en accord avec les attentes de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Vice-président étudiant

I. Introduction

I.1. Contexte réglementaire

La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013 prévoit la réalisation de « *projets d'amélioration de la qualité de vie étudiante et de promotion sociale*¹ ». Ces projets, dont la dénomination a progressivement évolué vers « Schéma Directeur de la Vie Étudiante » étaient destinés à être mis en œuvre par les regroupements d'universités et d'établissements, connus sous le nom de Communautés d'Universités et Établissements (ComUE). En Île-de-France, un projet commun a été proposé en 2016, réunissant l'ensemble des ComUE parisiennes et des trois Crous de la région.

En 2017, le Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en Île-de-France (SRESRI) a fait de la vie étudiante et de l'attractivité des campus l'un de ses axes principaux. Cet axe a été renforcé en 2023 dans sa nouvelle version².

Suite à un travail national autour d'un « Plan Étudiant » réunissant toutes les parties prenantes de l'enseignement supérieur, la loi du 8 mars 2018 relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants, dite loi ORE, a été adoptée afin notamment d'améliorer la réussite des étudiant-es, quelles que soient leurs filières d'origine et leurs aspirations. Cette loi a permis la création de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), permettant d'augmenter significativement les moyens dédiés à la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur. À l'Université Paris-Saclay, la mise en place de la CVEC a notamment permis de financer des actions de prévention en santé mentale, des aides sociales individuelles d'urgence (ASIU), le développement de la pratique sportive gratuite pour les étudiants-es, le déploiement d'ateliers culturels ou encore l'aménagement d'espaces dédiés à la vie étudiante et de campus.

En 2020, la crise sanitaire a mis en évidence la nécessité de renforcer le soutien aux étudiant-es.

Ces éléments ont conduit le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à réaffirmer l'obligation pour les établissements d'élaborer un Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE). Cette démarche a été renforcée par la publication, le 22 juin 2023, du « guide méthodologique pour un Schéma Directeur de la Vie Étudiante », destiné à accompagner les établissements dans cette mission³. Conformément aux dispositions légales, le schéma directeur de l'Université Paris-Saclay sera annexé à son contrat d'établissement et couvrira sa période de 2025 à 2029. À l'Université Paris-Saclay, la diversité des campus et leur dispersion géographique imposent des défis spécifiques en matière de logement, de mobilité et d'équité d'accès aux services. Ce schéma prend en compte ces enjeux et propose en réponse des actions concrètes, structurées autour de cinq axes majeurs :

- Améliorer l'accès aux services de santé, de soins et au logement étudiant,
- Développer l'équité dans l'accès aux services et aux espaces de vie étudiante et de campus et atténuer les disparités existantes entre les campus de l'Université Paris-Saclay,

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000027739381

² https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2022/11/SRESRI_web_def.pdf

³ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/guide-SDVE>

- Structurer une gouvernance claire et renforcer le dialogue territorial autour de la vie étudiante et de campus,
- Développer le sentiment d'appartenance à l'Université Paris-Saclay grâce à la vie étudiante et de campus,
- Améliorer l'adéquation entre les parcours étudiants et l'accès aux services de vie étudiante et de campus.

Un comité de pilotage sera chargé d'évaluer chaque année la mise en œuvre des actions de ce schéma, avec des rapports présentés à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU). Cette procédure permettra d'ajuster les actions mises en œuvre en fonction des évolutions contextuelles et des attentes des étudiant·es, tout en maintenant les objectifs fixés. Les indicateurs de chaque action permettront d'évaluer leur réussite et d'envisager leurs évolutions.

L'Université Paris-Saclay souhaite faire de ce schéma une véritable feuille de route collective, partagée par l'ensemble des acteurs et actrices de la vie étudiante et de campus. Il vise à consolider les actions engagées ces dernières années, d'en garantir la pérennité et d'identifier de nouveaux leviers d'amélioration en réponse aux attentes exprimées par les étudiant·es. Porté par une ambition forte, ce schéma entend créer les conditions les plus favorables à la réussite et à l'épanouissement des étudiant·es au sein de l'université.

1.2. Présentation de l'université

L'Université Paris-Saclay est un cluster de premier plan au service de la recherche, de la formation, de la réussite étudiante et de l'innovation, avec l'ambition de contribuer au développement d'une société plus juste et plus durable.

L'Université Paris-Saclay est un maillage unique de cinq facultés (Droit, économie, management, médecine, pharmacie, sciences, sciences du sport), trois Instituts universitaires de technologie (IUT de Cachan, IUT de Sceaux, IUT d'Orsay), une école d'ingénieur·es universitaire (Polytech Paris-Saclay), quatre grandes écoles (AgroParisTech, CentraleSupélec, École normale supérieure Paris-Saclay, Institut d'optique Graduate School), deux universités membres associés (universités de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et Évry Paris-Saclay) et sept organismes de recherche (CEA, CNRS, Inrae, Inria, Inserm, IHES, Onera).

Située au cœur d'un vaste territoire, composé de quatre départements franciliens et de nombreux sites stratégiques (l'agglomération de Paris-Saclay, Évry, Saint-Quentin-en-Yvelines, Vélizy et la vallée scientifique de la Bièvre), l'Université Paris-Saclay bénéficie d'une position géographique favorisant à la fois sa visibilité internationale et des liens étroits avec ses partenaires socio-économiques : grands groupes industriels, PME, start-up, collectivités territoriales, associations, etc.

Répondre aux défis de la connaissance et aux enjeux de société.

Présente dans le top 20 mondial des universités selon le classement ARWU 2024, classement réalisé chaque année par l'université de Jiao Tong de Shanghai (universités les plus productives en matière de recherche), l'Université Paris-Saclay se positionne également comme la première université en France et en Europe continentale.

Sa politique scientifique, au travers de ses plus de 200 laboratoires et 500 plateformes expérimentales, s'exprime en sciences fondamentales et en sciences appliquées pour répondre aux grands enjeux sociétaux, couvre 13 % de la recherche française et associe étroitement recherche et innovation. L'innovation et la valorisation sont au cœur de sa stratégie, avec de nombreuses actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat menées chaque année auprès des étudiant-es, une cinquantaine de start-up créées chaque année, plus de 70 000 entreprises implantées sur le territoire, dont de nombreux centres R&D de grands groupes et un tissu de PME.

Ouverte sur le monde, l'Université Paris-Saclay coordonne l'Alliance Européenne European University Alliance for global Health (EUGLOH). L'université européenne EUGLOH associe neuf grandes Universités Européennes. Adhérent pleinement aux valeurs de l'Union Européenne, elles mettent en commun leurs expertises afin de répondre aux défis sociétaux d'aujourd'hui dans un souci d'excellence. Parmi les 8 workpackages, le WP5 se consacre à la vie de campus et est co coordonné par l'université Paris-Saclay.

Former les citoyens et les professionnels de demain.

L'Université s'est donnée pour ambition de former, par la recherche, des scientifiques et des experts ouverts à l'échelle internationale, en plaçant le projet de l'étudiant-e au cœur de ses préoccupations, en garantissant l'employabilité des diplômé-es à tous les niveaux de formation et en contribuant à la formation de citoyen-nés engagé-es et responsables. Du premier cycle au doctorat, elle propose ainsi une offre ancrée dans l'ensemble des sciences en s'appuyant sur des équipes pédagogiques et scientifiques, diversifiée en matière de disciplines et de types de diplômes, adaptée à la diversité des projets d'études et d'insertion des étudiant-es, et articulée selon le degré de professionnalisation et de formation par la recherche visée. Elle prépare les étudiantes et étudiants à une société en pleine mutation, où l'esprit critique, l'agilité et la capacité à renouveler ses compétences sont clés. Elle met au cœur de son projet l'expérience étudiante et l'innovation pédagogique pour que chaque étudiant et étudiante de l'université soit accompagné-e dans son projet d'études, préparé-e à son employabilité tout au long de sa vie et formé-e à être un citoyen ou une citoyenne critique, responsable et ouvert-e sur le monde.

Offrir une vie de campus qui permette de s'assurer que nos étudiant.es évoluent dans un environnement adapté à leurs besoins, où chacun.e peut s'épanouir.

Offrir une vie de campus qui permette de s'assurer que les étudiant.es évoluent dans un environnement adapté à leurs besoins, où chacun.e peut s'épanouir. L'Université Paris-Saclay développe des actions concourant à la réussite étudiante et à l'amélioration de la qualité de vie des étudiant.es tout au long de leur parcours de formation, à travers une offre de services diversifiée, adaptée et équitable : services d'accueil et d'intégration sur les campus de tous-tes les étudiant-es en particulier internationaux-ales, accompagnement des projets et initiatives étudiantes, aides sociales et matérielles, jobs étudiants, services à destination des étudiant-es en situation de handicap, tutorat etc. Ces actions sont soutenues notamment par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), qui permet de financer des projets en faveur de la qualité de vie étudiante. L'épanouissement personnel et la participation à la vie de campus sont considérés comme des facteurs essentiels de la réussite étudiante. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des valeurs de référence de l'université, parmi

lesquelles figurent l'égalité des chances, l'inclusion, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les discriminations et le harcèlement.

L'Université Paris-Saclay souhaite ainsi offrir les meilleures conditions d'étude et de travail pour sa communauté étudiante grâce à une vie de campus dynamique incarnée par :

- Un large choix d'activités culturelles avec des ateliers artistiques et culturels permettant aux étudiant·es de développer leurs compétences et leur créativité,
- Des activités mêlant arts et sciences ainsi que des initiatives de recherche-crédation en lien notamment avec la Scène de Recherche de l'ENS Paris-Saclay un théâtre professionnel de 160 places,
- La conservation et la valorisation du patrimoine scientifique ainsi que l'aide à la valorisation des patrimoines artistiques et naturels,
- Le partage des connaissances, la médiation et la vulgarisation scientifique (pour ne citer que quelques exemples la fête de la Science, la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences),
- L'accès à plus de 40 bibliothèques et centres de documentation et à un *learning center* (le Lumen) ouvert tous les jours et proposant plus de 1 000 places assises, des salles de travail et 1 200 m² d'espaces d'exposition et d'événements,
- Plus de 80 sports proposés et de nombreuses infrastructures sportives, notamment le Complexe Omnisports Universitaire Carole Vergne ouvert depuis 2022 et composé de 12 000 m² d'espaces intérieurs et extérieurs dédiés aux pratiques sportives,
- Un service de santé étudiant œuvrant pour la santé, le bien-être et la prévention étudiante, composé d'un réseau de pôles au plus près des étudiant·es, de consultations de professionnel·les de santé et d'une équipe d'étudiant·es-relais-santé, complété par un accès illimité et sans avance de frais à la plateforme de télémédecine Qare,
- Des plateformes numériques permettant un accès facilité aux informations sur les aides sociales et financières (Klaro) et de recherche d'un logement (Casa Université Paris-Saclay), complétées par une équipe dédiée à l'accompagnement des étudiant·es dans leurs démarches d'aides sociales, matérielles et de recherche de logements,
- Un accompagnement des associations étudiantes pour leur création, leur fonctionnement, également le soutien à leurs projets, leur rayonnement sur les campus,
- Enfin, les Crous de Versailles et de Créteil déploient une offre de restaurants universitaires et de cafétérias sur la plupart des sites ainsi que des résidences étudiantes.

Une responsabilité sociétale et des engagements transverses au cœur de notre vie de campus

Outre ses services aux étudiant·es, l'Université Paris-Saclay entend également transmettre des valeurs sociétales pour former les citoyen·nes de demain.

Le développement soutenable est ainsi également au cœur de la politique de l'université et se décline dans ses travaux de recherche et sa mission d'enseignement. Cela se traduit également par des efforts pour limiter la consommation de ressources et l'impact de ses activités, tout en veillant au respect de l'inclusion, de l'égalité et de l'équité entre les personnels et entre les étudiant·es. Afin de concrétiser cet engagement, un Schéma Développement Durable et Responsabilité Sociétale est en cours de construction.

L'Université Paris-Saclay est aussi fortement engagée en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances. Elle accompagne les étudiant·es en situation de handicap à travers la mission handicap et a déployé un Schéma Directeur Handicap qu'elle va prochainement mettre à jour⁴

L'université mène également des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement contre les violences sexistes et sexuelles. Dans cette optique, elle a mis en place le dispositif d'alerte inclusion-diversité accueillant (DALIDA), qui permet de recueillir les témoignages et d'accompagner les victimes de violences, de discriminations ou de harcèlement moral et sexuel.

Sur l'ensemble de ces actions, l'Université Paris-Saclay s'appuie sur de nombreux ambassadeurs et ambassadrices vie étudiante, recruté·es parmi des étudiant·es plus expérimenté·es, afin d'accueillir et de favoriser l'intégration des nouveaux·elles étudiant·es en les informant sur l'ensemble des offres, services et événements de l'université et de ses partenaires. Ces contrats étudiants sont financés en partie par le programme de la région Île de France « Mentors Région ».

De l'intérêt d'un Schéma directeur de la vie étudiante

Malgré ces atouts et au-delà de l'obligation légale à laquelle elle est contrainte, l'Université Paris-Saclay fait face à des défis qui justifient l'intérêt de l'adoption d'un Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus (SDVEC).

Sa situation géographique, sur de nombreux campus, la force ainsi à penser l'équité d'accès aux services de vie étudiante et de campus, l'accessibilité des différents lieux et la mobilité inter-campus. Elle partage, avec les autres établissements d'enseignement supérieur d'Île-de-France, la difficulté à loger ses étudiant·es dans un contexte de forte tension immobilière.

Elle doit également faire face à un accroissement des problématiques de santé mentale dans sa population étudiante et ainsi poursuivre l'accompagnement médical, psychologique et social en direction de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Enfin l'ouverture internationale de l'université, l'oblige à imaginer et à développer des actions d'accueil et d'accompagnement de publics aux besoins spécifiques, parfois plus fragiles ou qui nécessitent des actions dédiées afin d'accroître leurs chances de réussite.

1.3. Méthodologie d'élaboration du schéma

Pour concevoir le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus, un comité de pilotage et un comité projet ont été constitués afin de coordonner et de valider les différentes étapes du schéma et d'impliquer l'ensemble des parties prenantes.

Le comité de pilotage, réunissant la gouvernance de la vie étudiante et de campus de l'université ainsi que les directrices générales et directeurs généraux des services (DGS) des établissements membres, avait pour mission de valider les livrables de chaque phase et de déterminer la priorisation des axes du schéma.

⁴ Schéma Directeur Handicap (<https://www.universite-paris-saclay.fr/sites/default/files/media/2020-05/sdh.pdf>)

Le comité projet, coordonné par le directeur de la Direction de la Vie étudiante et de l'Égalité des Chances (DVEEC), en lien avec le DGSA Missions usagers et en charge de la maîtrise d'ouvrage, était en appui opérationnel du comité de pilotage. Il était composé de l'ensemble des référent-es du Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus des établissements membres de l'université. Le comité projet avait pour but de mettre en œuvre et de suivre les différentes phases de conception du schéma et de formuler des propositions à soumettre au comité de pilotage.

L'élaboration du schéma a permis de renforcer la concertation avec l'ensemble des acteur-rices de la vie étudiante et de campus. Entre janvier et avril 2024, 30 entretiens ont été menés auprès de plus de 50 personnes, incluant dix partenaires et les vice-président-es en charge de la vie étudiante et de campus des équipes successives. Ces échanges ont été complétés en septembre par de nouvelles rencontres avec l'équipe présidentielle récemment élue. Ces entretiens semi-directifs ont apporté un éclairage sur l'organisation des campus, le fonctionnement des structures de formation et les services disponibles. Ils ont également permis d'identifier les dynamiques existantes, les projets en développement et les priorités d'amélioration à intégrer au schéma. Ces entretiens ont également permis de présenter le SDVEC comme un dispositif essentiel à la programmation et au développement des objectifs stratégiques de la vie étudiante et de campus.

Les deux universités membres associées ont fait le choix d'élaborer leur propre Schéma Directeur de la Vie Étudiante avant celui de l'Université Paris-Saclay⁵. Leurs analyses et propositions ont été intégrées afin d'assurer une cohérence globale. Ce choix traduit la nécessité d'un accompagnement au plus près des étudiant-es, adapté aux spécificités de chaque établissement, de sa population étudiante et de son ancrage territorial. Si certaines actions peuvent être portées à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, l'accompagnement quotidien des étudiant-es repose sur une connaissance fine des besoins et des réalités locales.

En février 2024, les consultant-es en charge de l'accompagnement du schéma ont visité les campus d'Orsay, du plateau de Saclay, du Kremlin-Bicêtre, de Cachan et de Sceaux et leurs bâtiments clés dédiés à la vie étudiante et de campus. Les visites des campus des universités membres associées avaient été réalisées dans le cadre de l'élaboration de leurs schémas respectifs, et leurs spécificités ont ainsi pu être prises en compte dans l'analyse globale des campus.

Un focus group réunissant 47 étudiant-es engagé-es représentant l'ensemble des établissements et des campus (élu-es, associatif-ves, ambassadeur-rices, étudiant-es relais-santé, par exemple) a été organisé le 29 février 2024 pour discuter des problématiques étudiantes et des attentes concernant le schéma directeur.

Du 12 mars au 26 avril 2024, une grande enquête sur la vie étudiante et de campus et les conditions de vie nommée « Student Life » a été menée en ligne auprès de 43 672 étudiant-es (périmètre des composantes universitaires et Écoles) et à laquelle 12,7 % des étudiant-es ont répondu. Ce niveau de

⁵ En 2023 pour l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines-et en 2024 pour l'Université d'Évry Paris-Saclay.

participation, supérieur à la moyenne habituelle pour ce type d'étude, a permis d'obtenir des résultats statistiquement significatifs et de s'assurer que les répondant-es correspondent aux profils des étudiant-es inscrit-es (questionnaire, résultats et analyse en annexe).

En juin 2024, des focus groups ont été organisés sur l'ensemble des campus afin d'approfondir l'analyse des résultats et d'affiner les priorités d'action.

En juillet 2024, les résultats de l'enquête ont été présentés aux membres du réseau plénier vie étudiante de l'Université Paris-Saclay réunissant l'ensemble des réseaux métiers de la vie étudiante et de campus de l'université et de ses partenaires.

Ces différentes étapes ont permis de formuler des préconisations, déclinées ensuite en propositions d'axes de travail et d'actions priorisées.

Les premiers groupes de travail sur des domaines jugés prioritaires (santé et logement) ont été organisés en janvier 2025. Ils étaient composés des services concernés, d'étudiant-es ainsi que des partenaires de l'université.

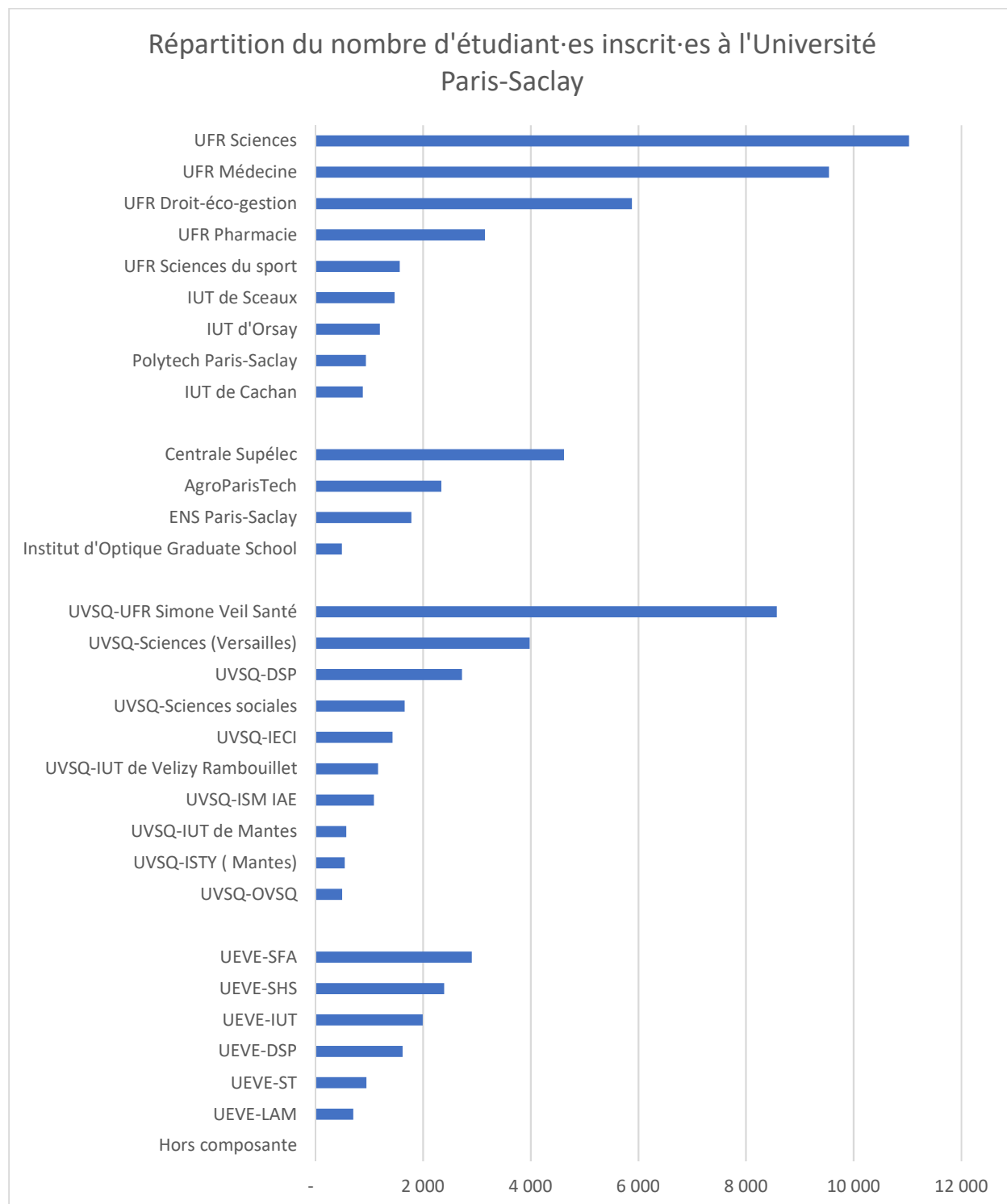
Enfin, un dernier focus group a été organisé le 1^{er} avril 2025 avec des étudiant-es engagé-es et des représentant-es étudiant-es afin de recueillir leurs avis et d'affiner la version de travail du document. Cette rencontre visait à garantir que les actions proposées répondent pleinement aux attentes et aux besoins des étudiantes et étudiant-es. Ce focus group a réuni une quinzaine d'étudiant-es engagé-es représentatifs de la diversité des campus, ainsi que des membres d'associations étudiantes.

L'atelier s'est structuré autour de plusieurs thématiques clés du schéma : accès aux services de santé et de logement, équité territoriale entre campus, gouvernance de la vie étudiante et de campus, communication et sentiment d'appartenance.

II. L'Université Paris-Saclay en quelques chiffres clés

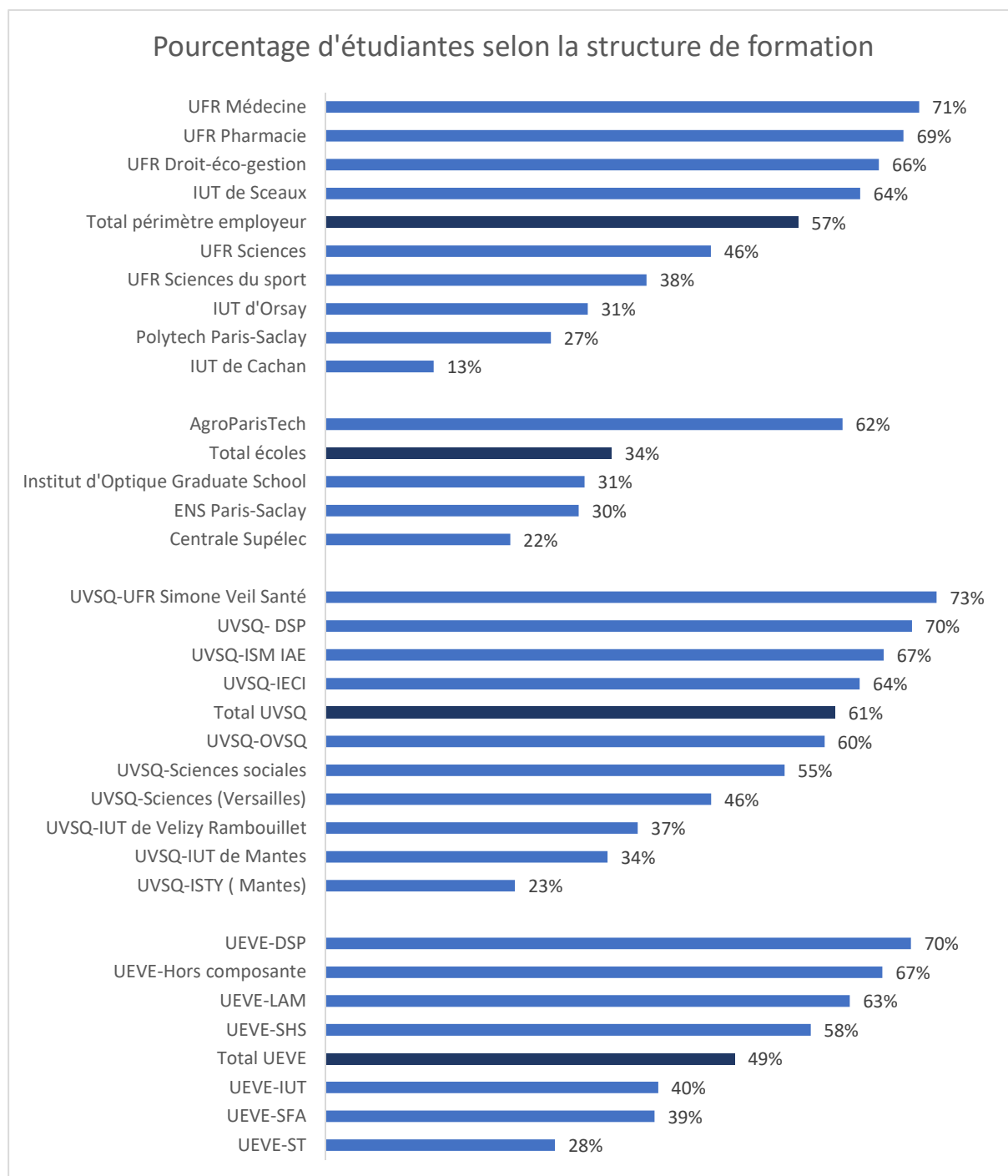
L'ensemble des chiffres sont issus des services de scolarités et des services des structures de formation de l'Université Paris-Saclay pour l'année 2023-2024.

II.1. Nombre d'inscrit·es



En 2023-2024, 77 759 étudiant·es étaient inscrit·es administrativement à l'Université Paris-Saclay.

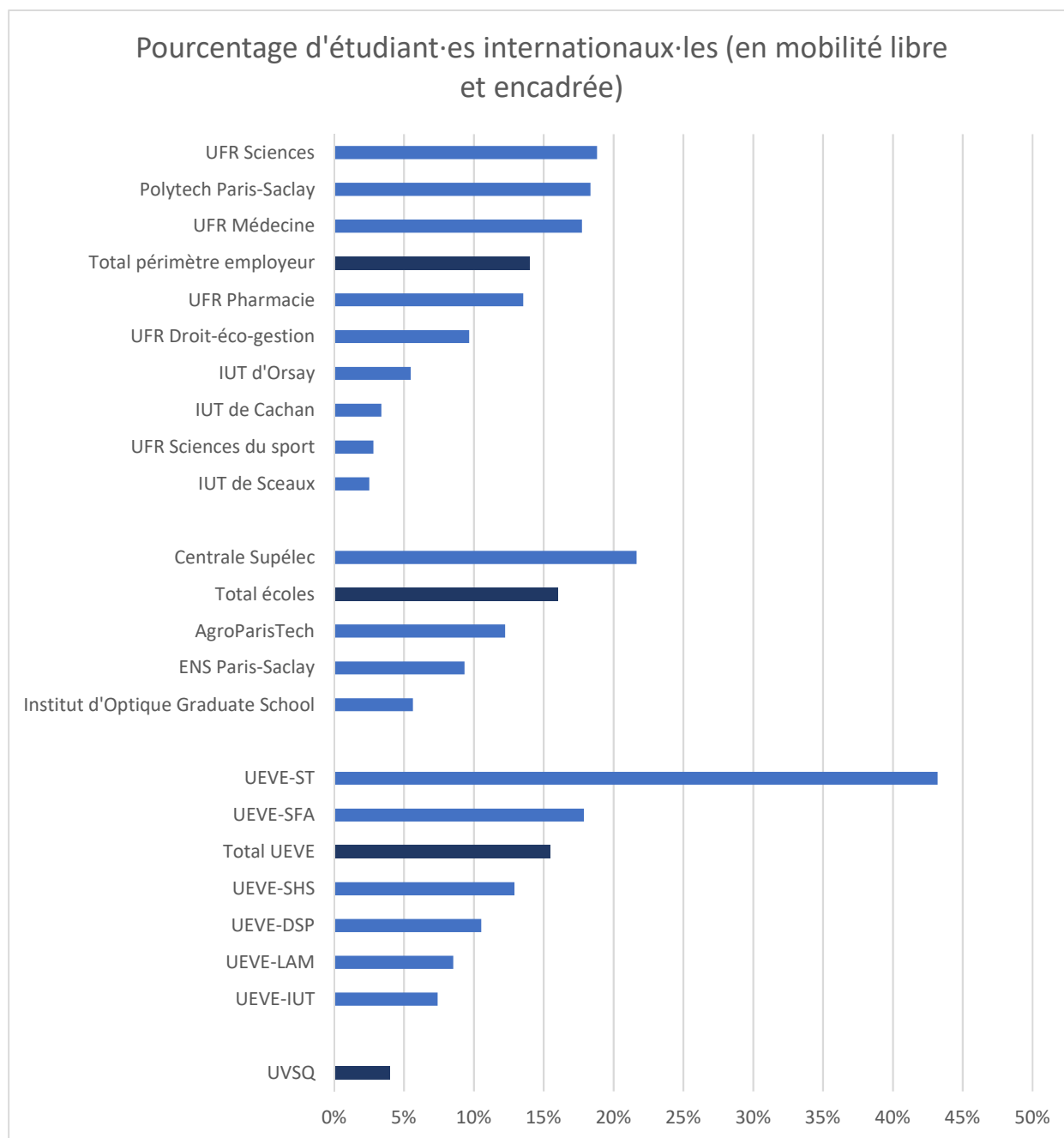
II.2. Parité



En 2023-2024, les femmes représentaient 54 % des étudiant-es inscrit-es à l'Université Paris-Saclay. Au niveau national, ce taux était de 60,7 %⁶ en 2022-2023.

⁶ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17_ES_13/la_parite_dans_l_enseignement_superieur/

II.3. Ouverture internationale

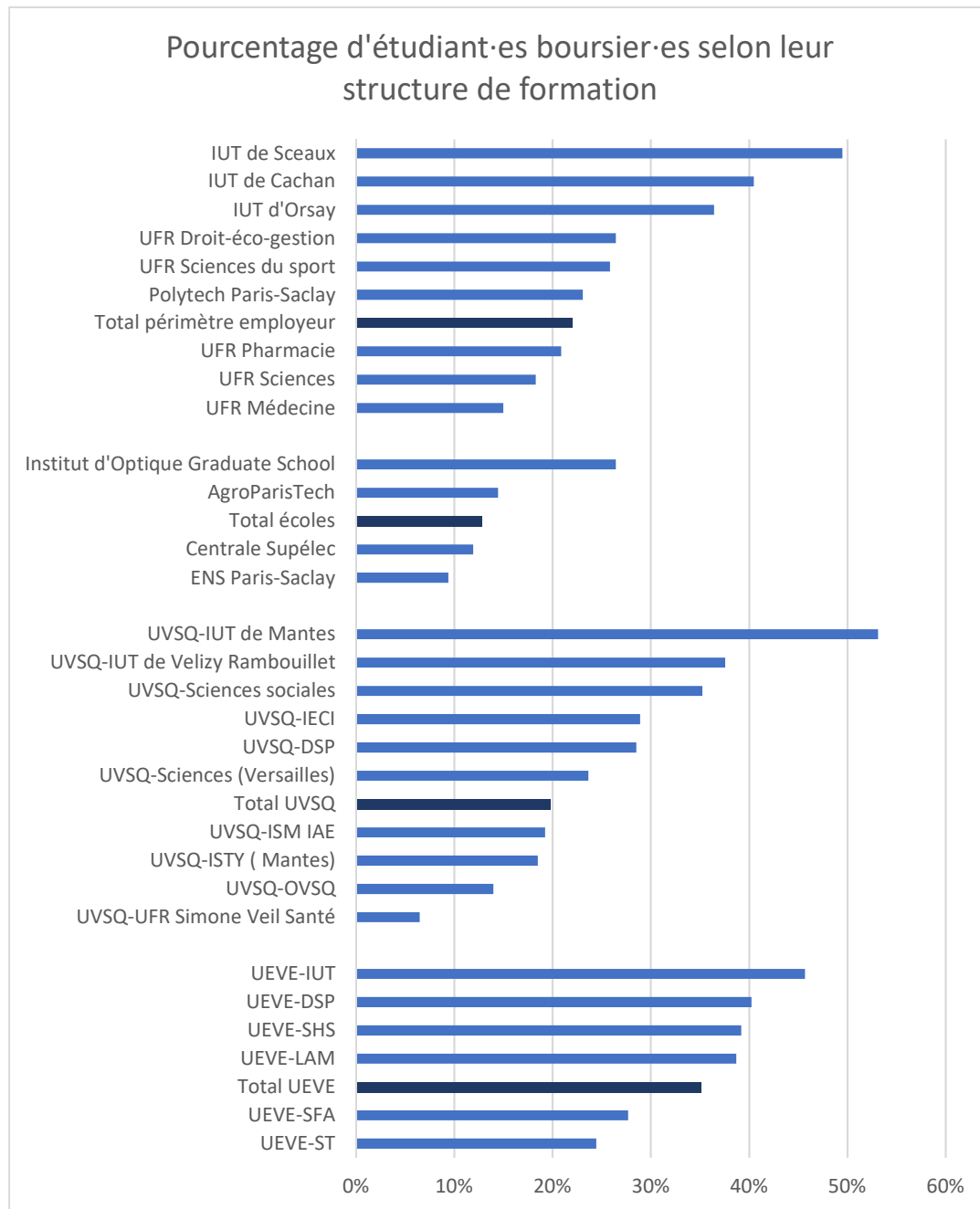


En 2023-2024, les étudiant·es internationaux·les inscrit·es à l'Université Paris-Saclay représentaient 12 % du total des étudiant·es de l'université. Cette proportion est comparable à la moyenne nationale dans les universités qui était de 12,8 % en 2022-2023⁷.

⁷ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17_ES_16/les_etudiants_en_mobilite_internationale_dans_l_enseignement_superieur/

Pour plus de 93 %, ces étudiant·es sont venu·es à l'Université Paris-Saclay en mobilité libre.

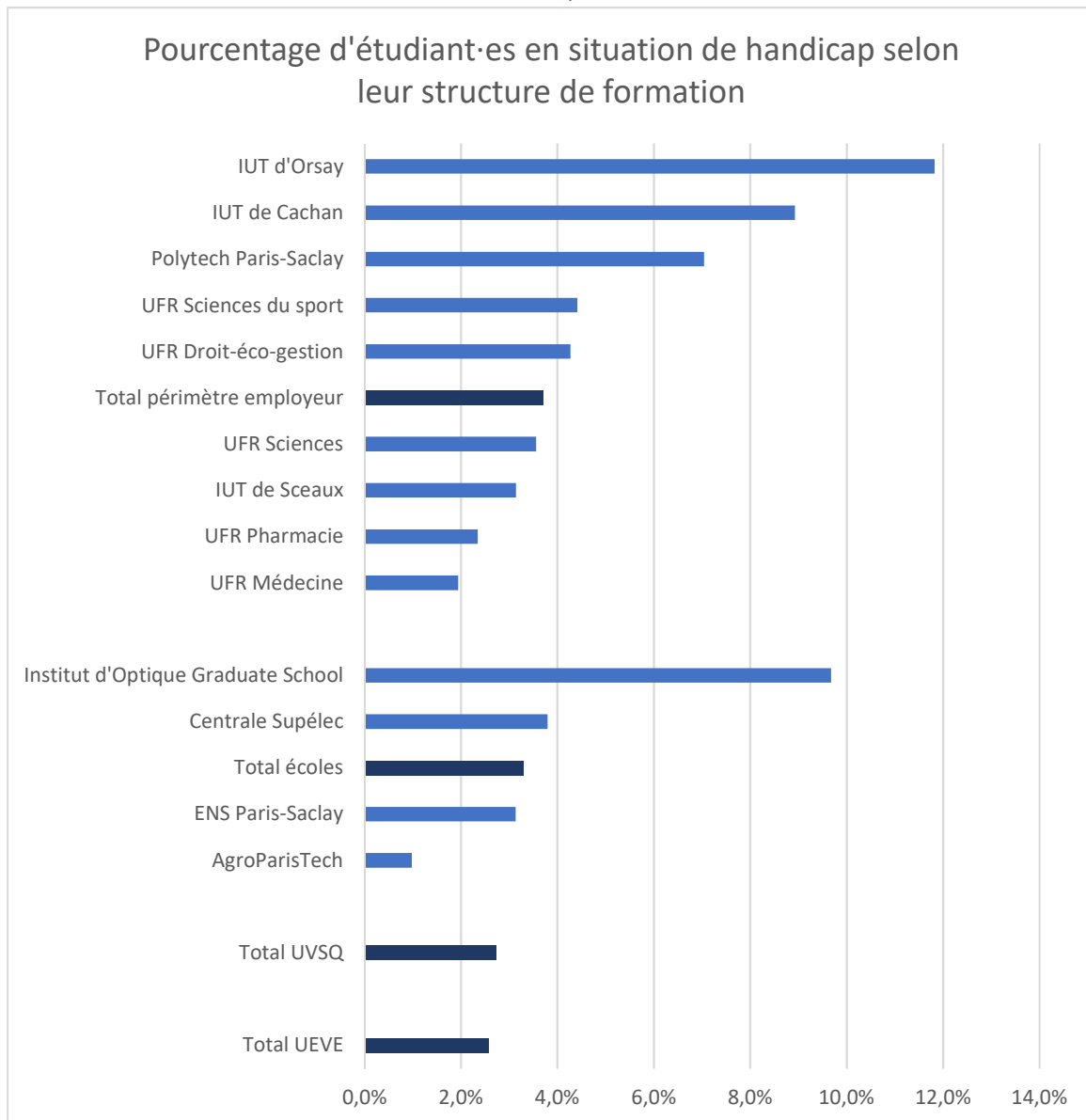
II.4. Bourses sur critères sociaux



En 2023-2024, 22 % des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay inscrit·es dans une formation ouvrant droit à bourse (hors alternance et formation continue) étaient boursier·es. Au niveau national dans les universités, ce taux était de 39,1 % en 2022-2023.⁸

⁸ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/FR/EESR17_ES_03/l_aide_sociale_aux_etudiants/

II.5. Étudiant-es en situation de handicap



En 2023-2024, l'Université Paris-Saclay accueillait 3,2 % d'étudiant-es en situation de handicap. Ce taux est nettement supérieur à la moyenne nationale dans les universités qui était de 2 % en 2022⁹.

⁹ https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eer/FR/EESR17_ES_14/les_etudiants_en_situation_de_handicap_dans_l_enseignement_superieur/

III. Éléments de diagnostic

III.1. Points forts

Des réseaux métiers vie étudiante et de campus au périmètre large structurés et dynamiques.

Dès les premiers entretiens, plusieurs acteur-ices impliqué-es dans la vie étudiante ont souligné l'existence de réseaux métiers performants, structurés depuis 2020 sur de nombreuses thématiques (logement, santé, aides sociales et matérielles, accueil, vie associative, CVEC), ainsi que d'un réseau plénier qui se réunit deux fois par an. Ces réseaux, copilotés par plusieurs établissements, s'appuient sur l'ensemble des acteur-ices de la vie étudiante et de campus des établissements et sont coordonnés par la DVEEC. Ces réseaux permettent de valoriser l'expertise de tous les acteur-ices tout en garantissant le déploiement des actions au sein des composantes et des établissements membres grâce à des référent-es identifié-es par thématique. Cette organisation, reconnue pour sa pertinence par l'ensemble des acteur-ices, pourrait encore gagner en efficacité grâce à un meilleur partage des données détenues par les parties prenantes.

Des réalisations concrètes au sein des réseaux métiers vie étudiante et de campus au périmètre large.

Les réseaux métiers vie étudiante et de campus ont concrétisé la réalisation d'outils innovants, répondant aux besoins identifiés des étudiant-es par rapport à ceux existants dans d'autres établissements d'enseignement supérieur :

- Pour la recherche de logements : la plateforme logement étudiant CASA Université Paris-Saclay, dédiée au logement étudiant, a été mise en production en mai 2023 après un an de spécifications des besoins avec les étudiant-es et les bailleurs publics et privés. En juillet 2024, plus de 12 000 offres de logements ont été publiées.
- Pour l'information et l'accès aux différentes aides : la plateforme Klaro offre un service d'identification des aides auxquelles peuvent prétendre les étudiant-es en fonction de leur profil (plus de 2 000 aides nationales, territoriales, associatives et aides des établissements). Déployé fin 2021, l'outil évolue en permanence pour intégrer de nouvelles aides (sociales, logements, culturelles, sportives, santé, les bons plans, par exemple). Ces évolutions ont permis d'ajouter des indicateurs plus précis, notamment sur le montant des aides perçues par les étudiant-es ayant effectué la démarche de compléter les demandes d'aides auprès des organismes référencés.¹⁰
- Pour l'accès aux professionnels de santé : Qare, une plateforme de télémédecine permet aux étudiant-es de consulter des professionnels de santé à distance.
- Pour l'accès aux activités physiques et sportives : un portail sport permet l'accès direct à l'ensemble de l'offre sportive proposée par les SUAPS et l'inscription à plus de 80 activités physiques et sportives.

¹⁰ Ces dispositifs ont bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'Investissements d'avenir portant la référence « ANR-20-IDES-0002 ».

- Pour l'accès aux activités et aux pratiques culturelles : la Diagonale a mis en place des partenariats innovants avec des acteur·rices culturel·les du territoire comme par exemple avec l'opéra de Massy-Palaiseau afin d'enrichir l'offre disponible pour les étudiant·es.

Ces outils, conçus pour l'ensemble de la communauté universitaire, viennent compléter les dispositifs d'accompagnement individuels proposés par l'université et les établissements. Comme tout dispositif nouveau, ces outils restent encore insuffisamment connus des étudiant·es et des efforts de communication doivent être poursuivis pour en permettre une appropriation pleine et un recours élargi. Parallèlement, les retours des utilisateur·rices doivent continuer à nourrir l'amélioration continue des outils.

Des moyens humains présents sur les domaines de la vie étudiante et de campus mais différents d'une structure à l'autre.

Comparée à d'autres universités de taille équivalente, l'Université Paris-Saclay a su investir dans des moyens humains au service de la vie étudiante et de campus. Cet engagement se traduit par la mobilisation de personnels titulaires et contractuels, complété par un recours aux emplois étudiants rémunérés. Cela permet à ces personnels de monter en compétences tant sur le plan technique que stratégique et de porter un grand nombre de projets structurants et de développer des outils efficaces. Cependant, le diagnostic met en évidence des disparités entre les établissements en matière de ressources humaines. Chaque établissement accompagne les étudiant·es au quotidien sur les différents aspects de leur vie étudiante, en tenant compte de ses spécificités et de son environnement local. Cette diversité de contextes peut conduire à des modalités d'accompagnement différenciées selon les périmètres géographiques. Dans ce cadre, des échanges réguliers autour de bonnes pratiques, en particulier sur les actions communes aux différents SDVEC, peuvent permettre de progresser plus rapidement et plus efficacement, tout en assurant une cohérence d'ensemble à l'échelle de l'Université Paris-Saclay.

Un engagement de l'ensemble des acteur·ices de la vie étudiante et de campus.

Les visites de sites et les entretiens menés avec les différents acteur·ices, notamment au sein des composantes universitaires, ont mis en évidence un engagement réel en faveur du développement de la vie étudiante et de campus. Les personnes rencontrées ont exprimé un réel engagement pour l'amélioration des conditions de vie des étudiant·es et une volonté de contribuer à un accompagnement plus équitable sur l'ensemble des sites de l'université.

De nombreuses problématiques déjà identifiées et en cours de résolution (lieux de vie, activités culturelles, santé, aides, par exemple).

Lors des entretiens, plusieurs enjeux ont rapidement émergé. La plupart d'entre eux étaient déjà identifiés et en cours d'évolution. Parmi ces initiatives, on peut citer plusieurs actions. Par exemple, le soutien au développement des activités culturelles pour lequel un nouveau recrutement était déjà identifié. Ensuite, la réalisation d'un état des lieux des espaces de vie étudiante sur tous les campus, pour laquelle une analyse en cours vise à élaborer un plan d'amélioration et de développement pluriannuel. Ou encore l'application de la réforme des Services de Santé Étudiante, SSE, qui prévoit la création d'un centre de santé et son déploiement sur l'ensemble des sites. Enfin, un travail est mené sur l'application Sacl'aides. Celle-ci permet aux étudiant·es d'accéder plus facilement aux informations

essentielles sur la vie étudiante et la vie de campus. Cette réactivité démontre l'efficacité de l'organisation existante et constitue un atout pour assurer la mise en œuvre des axes du Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus.

Un écosystème de partenaires favorable et dynamique dans un contexte complexe.

L'écosystème de partenaires de l'université, composé notamment des collectivités, des Crous de Versailles et de Créteil, ainsi que d'un grand nombre d'associations, constitue un maillage indispensable à la réussite de l'accompagnement des étudiant-es et de leur bien-être. Néanmoins, le maillage territorial est complexe car il couvre quatre départements, ce qui peut freiner les interactions entre les territoires sur des projets communs à l'Université Paris-Saclay. Les Crous de Versailles et de Créteil sont également très engagés pour offrir des services efficaces et de qualité aux étudiant-es, en réponse aux besoins et en collaboration avec les établissements et composantes universitaires. Toutefois, un enjeu majeur consiste à clarifier la répartition des rôles au sein de cet écosystème, en tenant compte des compétences et des périmètres d'action de chaque acteur, tout en affirmant la place centrale de l'université, en tant qu'interlocuteur privilégié de ses étudiants pour la coordination des actions en faveur de la vie étudiante et de campus. Ces différents points sont de réelles forces pour la poursuite du déploiement d'une vie étudiante et de campus de qualité à l'échelle de l'Université Paris-Saclay mais cela suppose une approche pragmatique permettant de tenir compte de l'ensemble du contexte et de progresser sur les axes identifiés dans la partie suivante.

III.2. Axes de progression

Des réalités de vie étudiante et des moyens engagés par les établissements très différents entre les sites, les composantes et les établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

L'enquête (voir analyse infra) met en évidence des disparités d'accès aux services de vie étudiante et de campus selon les implantations, en lien avec la diversité des contextes institutionnels et des configurations d'établissement. Certains sites disposent d'une offre plus structurée en matière de restauration universitaire, d'infrastructures sportives ou d'espaces dédiés à la vie étudiante, tandis que d'autres présentent des configurations spécifiques qui limitent l'accessibilité ou restreignent les modalités de mise en œuvre de ces services. Ces constats invitent à poursuivre le dialogue entre établissements et à valoriser les échanges de pratiques, afin de renforcer, là où cela est pertinent, la complémentarité des approches et l'efficacité des actions menées au service de l'ensemble des étudiant-es du périmètre Paris-Saclay.

Lors des entretiens, il a été constaté, par exemple, que cette situation générerait un sentiment d'injustice chez les étudiant-es et les personnels les plus éloigné-es géographiquement des campus Vallée d'Orsay, Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, le Plateau de Saclay, Orsay, Palaiseau. Ce décalage peut nuire au sentiment d'appartenance et renforcer le non-recours aux services, notamment si les étudiant-es ne perçoivent pas leur affiliation à l'Université Paris-Saclay.

Ces différences ont un impact direct sur la qualité de vie étudiante et de campus. Par exemple, un-e étudiant-e dont le restaurant universitaire le plus proche se trouve à 25 minutes de marche, avec seulement une heure de pause méridienne, ne pourra matériellement y accéder dans le temps imparti pour bénéficier d'un repas chaud, équilibré et à tarif social. Il ou elle se tournera alors vers des solutions

moins adaptées (repas apporté, achat en cafétéria plus accessible, ou repas sauté), ce qui peut renforcer un sentiment d'injustice vis-à-vis d'autres étudiant-es bénéficiant d'un accès direct à ces services pour des frais d'inscription équivalents.

Il est donc nécessaire de travailler sur ces disparités afin d'assurer une équité d'accès aux services, en cherchant des solutions adaptées à chaque territoire et aux attentes des étudiant-es.

Peu de données de pilotage partagées entre les différents établissements du périmètre large.

Lors des travaux préparatoires au Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus, il a été constaté la difficulté à partager les données de pilotage entre établissements à l'échelle de Paris-Saclay sur la vie étudiante et de campus. Il s'agit des données administratives (nombre d'inscriptions, taux de boursier-ères, nombre d'étudiant-es internationaux-ales par exemple) permettant de comprendre la composition sociologique selon les structures de formation et d'adapter les services à ces différentes populations. Bien que ces difficultés existent dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur, elles sont particulièrement marquées à Paris-Saclay en raison de sa structure multi-établissements. Ces informations gagneraient à être recueillies au sein d'un outil de pilotage partagé. Un travail est d'ailleurs en cours pour élaborer des tableaux de bord consolidés des formations, qui permettront à terme de mieux partager et exploiter ces données.

Une approche hétérogène de mutualisation entre établissements sur certains domaines de vie étudiante et de campus.

L'Université Paris-Saclay est encore jeune et les habitudes de travail en commun entre les structures de formation sur les différents aspects de vie étudiante et de campus sont en train de se structurer. Cela s'illustre notamment sur les problématiques du logement étudiant car des organisations de travail et des partenariats existaient au sein de chaque établissement avant la création de l'université. Dès lors, certaines structures de formation peuvent voir dans la mutualisation des outils ou des informations un risque de désavantager leur population étudiante au profit d'autres établissements. Ces craintes doivent être identifiées et prises en compte afin que, sur l'ensemble des sujets, la mutualisation se fasse dans l'intérêt du plus grand nombre.

Ces constats ont conduit à la mise en place d'une enquête sur les conditions de vie des étudiant-es, afin de vérifier le diagnostic, objectiver les disparités et tester des pistes d'amélioration.

IV. Axes stratégiques et fiches actions

Le diagnostic issu des entretiens, des visites, de l'enquête et des focus groups a fait émerger deux sujets prioritaires : le logement et l'accès à la santé (axe 1). Ces deux thématiques, intrinsèquement partenariales et pour lesquelles de nombreuses actions ont déjà été engagées, sont placées volontairement au cœur du schéma dans le cadre d'une approche collaborative. Cette démarche vise à concevoir des fiches actions plus détaillées, en impliquant activement l'ensemble des acteur-ices concerné-es. Ainsi, les actions définies ont été pensées et validées collectivement afin d'être mises en œuvre dès l'adoption du schéma.

Les autres axes (2 à 5), bien que moins détaillés à ce stade, feront l'objet de groupes de travail spécifiques dès les premiers mois suivant l'adoption du schéma. Ces travaux permettront de préciser

leur mise en œuvre, en s'appuyant, si nécessaire, sur une phase d'expertise menée par les services concernés.

Les actions ont été conçues pour s'inscrire dans une dynamique commune à l'échelle de l'Université Paris-Saclay (composantes universitaires, écoles et universités membres associées).

IV.1. Axe 1- Améliorer l'accès aux services de santé, de soins et au logement étudiant

Dès les premières analyses, cet axe s'est imposé comme une priorité partagée par les étudiant-es et par l'ensemble des acteur-ices impliqués-es.

Pour garantir une approche concertée et opérationnelle, cinq groupes de travail ont été mis en place, deux consacrés à la santé et trois au logement, afin d'adapter au mieux les actions envisagées. Ces échanges ont permis de clarifier les problématiques, d'enrichir les réflexions collectives, de fixer des objectifs concrets et réalistes, et d'évaluer les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Les fiches actions associées à cet axe ont ainsi été consolidées pour permettre un déploiement rapide dès l'adoption du schéma.

IV.1.1 Consolider l'accès aux services de santé et de soins

IV.1.1.1 Permettre une meilleure connaissance des dispositifs disponibles

Description du contexte :

L'accès à l'information en matière de santé étudiante constitue un enjeu majeur pour les universités et leurs établissements dans le contexte actuel où la santé mentale et physique des étudiants est de plus en plus mise en lumière. Les besoins d'accès aux soins de santé étant souvent liés à l'isolement et/ou à des difficultés matérielles concomitantes (logement, précarité économique). La faible visibilité des actions de prévention et d'éducation en santé résulte de plusieurs facteurs, tels que la difficulté à identifier le lieu ressource où trouver l'information, le faible niveau de priorité accordé à leur santé par les étudiant-es eux-mêmes, leur engagement limité dans les démarches d'accès aux soins, ou encore une perception partielle de l'offre en raison de la multiplicité des canaux d'information.

Selon une étude réalisée par le Service de Santé Étudiante (SSE) sur la période 2023-2024 (portant sur les composantes universitaires et les écoles, avec 45 000 étudiant-es sollicités-es et 875 répondant-es), 53 % des répondant-es déclarent avoir déjà renoncé à consulter un médecin ou un autre professionnel de santé. Les principales raisons sont le manque de temps, les délais trop longs de consultation, l'attente d'une amélioration spontanée, le manque de médecin de proximité et de moyens financiers. À l'échelle nationale, 34 % des étudiants déclarent avoir renoncé à des soins pour des raisons financières. Les autres raisons les plus fréquentes sont le manque de temps, l'attente que les symptômes disparaissent spontanément, et le temps d'attente trop long (OVE, 2023).

Selon l'enquête « Student Life » de 2024, le SSE de l'université est connu par 71 % des étudiant-es. Parmi les 42% ayant eu recours à ses services, 82 % se déclarent satisfait-es de la réponse apportée. Si les actions d'information menées par le SSE et les autres acteurs sont nombreuses, multicanales et récurrentes tout au long de l'année, les étudiant-es rencontrent encore des difficultés à y accéder au moment où elles et ils en ont besoin. Cette situation témoigne d'une connaissance partielle des offres

de santé disponibles, y compris de leur gratuité, ce qui peut limiter le recours aux soins et aux dispositifs de prévention. Par exemple, 64 % des étudiant-es ignorent l'existence du programme national « Santé Psy Étudiant ».

Ce constat souligne un besoin impératif d'améliorer l'efficacité de la communication et la lisibilité des offres de santé, en mettant en place des stratégies d'information plus accessibles et ciblées.

L'un des freins identifiés réside dans la difficulté pour le Service de Santé Étudiant de s'appuyer sur des réseaux relais. Les acteur-ices universitaires et extérieur-es disposent d'une offre riche, mais qui manque de synergie et nécessite une actualisation régulière transversale. Ainsi, les dispositifs existants ne sont pas toujours connus en temps réel par la communauté universitaire, ce qui limite leur diffusion efficace à destination des étudiant-es. Cette dispersion des sources d'information engendre une faible lisibilité de l'offre, par thématique, et complique l'orientation des étudiant-es vers les ressources adaptées à leurs besoins.

Face à ces constats, il semble essentiel de développer une approche plus intégrée et partagée de l'information en santé étudiante, en renforçant la collaboration entre les différents acteur-ices et en simplifiant l'accès aux ressources. Une meilleure coordination des efforts de communication et une diffusion adaptée aux usages numériques des étudiant-es amélioreraient la visibilité, l'appropriation et l'utilisation des services de santé existants.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Vie étudiante et de campus et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : Directrice du Service de Santé Étudiante

Acteurs associés : les services centraux de l'université (la DVEEC, la Direction de la Formation et de la Réussite, la Direction de la Marque et de la Communication, la Direction des Relations Internationales et Européennes, la Diagonale, la Maison du Doctorat, les Graduate Schools, l'École Universitaire de premier cycle, les associations étudiantes de prévention, les étudiant-es relais-santé, les réseaux métiers vie étudiante et de campus en composantes et en établissements, les réseaux des chargé-es de communication en composantes, les services, directions et établissements coordonnés par la Direction de la Marque et de la Communication.

Acteurs extérieurs : la CPAM, l'ARS, les professionnels de santé, les Crous de Versailles et de Créteil, les centres départementaux de santé, le CDSS, le CSAPA, les BAPU, les CMP, les collectivités territoriales, les bailleurs, les associations de prévention.

Mode d'association des étudiant-es : les étudiant-es relais-santé sont un maillon majeur de la communication des messages de prévention en santé. Ils sont en charge de la politique du « aller-vers » pour la communication des dispositifs en santé existants auprès de l'ensemble des étudiant-es de l'université, ainsi que les étudiant-es élu.es au conseil de service élargi du SSE, le vice-président étudiant et les chargé-es de mission qui assurent le portage et le suivi des projets.

Public cible : l'ensemble des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay.

Objectifs de l'action : Afin de consolider l'accès aux services de santé et de soins pour les étudiant-es, il est essentiel de renforcer la visibilité, l'accessibilité et la lisibilité des dispositifs existants. L'objectif est de garantir à chaque étudiant-e une information claire, actualisée et facilement mobilisable, permettant un recours effectif à une prise en charge de qualité. Cela implique des enjeux variés, depuis

la simplification de l'accès aux services, à une communication plus efficace sur les ressources disponibles.

De nombreuses actions existent déjà grâce au pôle de prévention santé mutualisé du SSE, il convient de les pérenniser, de les amplifier, de les partager et de les adapter efficacement.

Description détaillée de l'action :

- 1- Définir le niveau « satisfaisant » de connaissance des dispositifs disponibles en fonction du profil étudiant,
- 2- Identifier les publics prioritaires nécessitant une meilleure connaissance des dispositifs disponibles,
- 3- Améliorer la communication des dispositifs existants :
 - Développer une approche numérique et interactive,
 - Construire des collaborations avec les associations étudiantes,
 - Recruter et former des étudiant·es ambassadeur·ices santé et des étudiant·es relais-santé,
 - Créer des événements thématiques et participatifs,
 - Utiliser une communication visuelle et simple,
 - Associer les étudiant·es à la conception des éléments de communication.
- 4- Renforcer la visibilité des services de santé sur les campus,
- 5- Faciliter l'accès aux soins pour tous les étudiant·es,
- 6- Renforcer l'accompagnement personnalisé des étudiant·es et en particulier le soutien aux étudiant·es en situation de vulnérabilité,
- 7- Promouvoir l'autonomie des étudiant·es en matière de santé,
- 8- Améliorer l'orientation des étudiant·es vers les bons services de santé,
- 9- Garantir une offre adaptée et individualisée aux besoins des étudiant·es,
- 10- Entretenir un maillage coordonné entre les différentes structures intervenant en faveur de la santé des jeunes.

Exemples d'actions :

- Créer et mettre à jour une application mobile de l'université comprenant un volet dédiée à la santé et un chatbot,
- Créer des contenus interactifs et accessibles à tous : webinaires, quiz, ateliers, concours,
- Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sous différentes formes : événements participatifs, festival dédié, café santé, semaines thématiques, flashmob, affiches, flyers, panneaux numériques,
- Renforcer et simplifier l'accès simplifié aux consultations en présentiel et à distance grâce à une meilleure signalétique, une offre complète de soins thérapeutiques sur les campus ou à proximité, l'amélioration des délais de prise de rendez-vous et la mise à disposition d'annuaires de ressources en santé via une cartographie,
- Faciliter l'intégration des soins de santé dans la vie universitaire grâce à des horaires de services flexibles et le développement d'unités mobiles de santé pour aller vers les étudiant·es les plus éloigné·es des campus principaux,

- Mettre en place des formations pour différents publics : associations étudiantes pour l'organisation d'événements festifs, étudiant-es relais-santé, étudiant-es en situation de fragilité, professionnel-les de santé, partenaires, enseignant-es et personnels,
- Accompagner les étudiant-es dans l'accès à l'assurance santé et à une mutuelle pour réduire les coûts des soins,
- Proposer des accompagnements individualisés de prévention et de suivi,
- Déployer le volontariat étudiant pour guider et soutenir leurs pairs dans l'accès aux services de santé, en particulier pour celles et ceux qui se sentent vulnérables ou qui ont des besoins spécifiques,
- Augmenter la visibilité des dispositifs d'aide pour les étudiant-es en situation de précarité en leur offrant un accès prioritaire aux consultations, des services gratuits ou subventionnés, et une aide pour compléter des démarches administratives liées à la couverture santé ou à l'accès aux soins,
- Créer un point d'accueil central, au plus près des étudiant-es, où il et elles peuvent obtenir des informations sur tous les services de santé disponibles, ainsi que sur les démarches à suivre pour y accéder. Cela peut être un espace physique sur chaque campus ou une plateforme en ligne centralisée permettant d'obtenir des conseils personnalisés sur les démarches,
- Mettre en place un système de communication fluide entre professionnel-les de santé grâce à une plateforme de communication sécurisée, à l'organisation de réunions régulières et à la définition d'un cadre juridique et éthique commun entre eux,
- Créer des réseaux de partenaires locaux,
- Garantir la représentativité des étudiant-es au sein du conseil de service élargi.

Temporalité de mise en œuvre : Dès l'adoption du SDVEC, en application de la réforme des SSE et du projet de santé de l'université au périmètre large.

Facilité de mise en œuvre : Moyenne à difficile selon qu'il s'agisse d'actions déjà existantes ou à créer.

Moyens mobilisables :

- Moyens humains : s'appuyer sur les professionnels de santé et administratifs existants et renforcer le recrutement et la fidélisation des étudiant-es relais-santé,
- Moyens budgétaires : mobiliser la CVEC (établissements et Crous) et les financements de partenaires extérieurs (AAP, contrat local, conventions, fondations, CPAM, Idex, par exemple),
- Moyens bâtimentaires et logistiques : mettre à disposition des locaux adaptés et faciles d'accès (proximité, convivialité), libérer des créneaux dans les emplois du temps et rendre obligatoire la participation à certaines actions de prévention.

Évaluations et validations :

- Indicateurs de réussite
 - Taux de connaissance par les étudiant-es des dispositifs de santé,
 - Taux d'utilisation des services de santé,
 - Taux de satisfaction des étudiant-es des dispositifs de santé,
 - Réduction du taux d'abandon ou d'échec universitaire lié à des problèmes de santé,
 - Temps d'attente pour les consultations de prévention individuelle,

- Nombre d'étudiants bénéficiant de consultations préventives (vaccinations, bilans de santé, etc.),
- Taux d'adhésion aux programmes de santé mentale,
- Participation aux ateliers de gestion du stress, aux consultations de soutien psychologique, etc.,
- Nombre d'abonné-es aux réseaux sociaux dédiés,
- Nombre d'abonné-es à la newsletter mensuelle de prévention,
- Taux d'inscription à la CPAM des étudiant-es internationaux-ales,
- Taux d'inscription aux mutuelles de santé.

- Facteurs de succès

- Réaliser régulièrement des événements communs à l'ensemble des acteurs par thématique,
- Collaborer transversalement avec l'ensemble des partenaires internes et externes,
- S'assurer de l'accessibilité et de la proximité des services,
- Informer les étudiant-es sur les services disponibles et sur la manière de les utiliser,
- Proposer des services à prix abordable, voire gratuits lorsque cela est possible,
- Former les personnels universitaires (enseignant-es, administratif-ves) à la détection des problèmes de santé et à la manière de diriger les étudiant-es vers les services appropriés, en priorité les personnels les plus proches des étudiant-es ou les plus à même de détecter un problème,
- Mettre en place des services adaptés à la détection de l'état de santé mentale,
- Réaliser une enquête de santé intégrée au baromètre de la vie étudiante.

- Facteurs de risques

- Sous-financement des services de santé universitaires,
- Manque de personnels de santé qualifié-es pour accompagner les étudiant-es,
- Risque de stigmatisation liée à la santé mentale pouvant empêcher certain-es étudiant-es de chercher de l'aide,
- Bureaucratie excessive ou complexité des démarches administratives pour les étudiant-es,
- Inadéquation entre l'offre de soins et les besoins des étudiant-es,
- Manque d'engagement de la part des étudiant-es,
- Difficulté à communiquer sur les dispositifs de santé,
- Turn-over des personnels et des étudiant-es avec nécessité de recommencer très souvent les actions de sensibilisation,
- Complexité géographique de l'université située sur de nombreux territoires et plusieurs départements,
- Différences culturelles selon les étudiant-es et les établissements,
- Difficulté à suivre les partenariats dans le temps et à mettre à jour les informations des partenaires.

Description du contexte :

L'Université Paris-Saclay pourrait s'engager sur un modèle d'université « promotrice de la santé ». En effet, l'université a un rôle clé à jouer pour intégrer la santé au cœur du parcours académique et en faire un levier de réussite. Pourtant, les dispositifs de prévention et de soins peinent à toucher l'ensemble des étudiant.es, comme en témoigne la faible participation à certaines actions menées. Il est essentiel de rendre ces initiatives plus visibles et accessibles, en simplifiant leur diffusion et en développant des stratégies d'engagement adaptées aux usages et aux attentes des étudiant.es.

Un autre enjeu majeur réside dans la persistance de croyances erronées sur la santé et les dispositifs disponibles. Beaucoup d'étudiant.es pensent savoir ce qui est bon pour eux/elles sans toujours s'appuyer sur des informations fiables, ce qui limite le recours aux soins. L'université promotrice de santé doit donc investir dans l'éducation et la sensibilisation, en déconstruisant ces idées reçues et en normalisant le recours aux professionnels de santé.

Pour garantir une réponse adaptée aux besoins des étudiant.es, il est nécessaire de mieux consolider et partager les données relatives à leur état de santé et à leurs usages des services disponibles. Un suivi plus précis et partagé avec tous les acteurs de la vie étudiante et de campus permettrait de mieux cibler les actions, d'identifier les publics les plus vulnérables et d'améliorer la coordination entre les acteurs impliqués. Cela implique également une meilleure formation des personnels universitaires et des relais étudiant.es, afin qu'ils puissent informer et orienter efficacement les étudiant.es vers les ressources adaptées dès leur prise de poste.

Enfin, une université promotrice de santé ne peut fonctionner qu'avec un écosystème collaboratif solide. Il est indispensable de renforcer les synergies entre les différents services internes, les acteurs extérieurs et les dispositifs transversaux pour offrir une prise en charge cohérente et efficace. Un maillage territorial structuré et une meilleure complémentarité des actions permettront d'accompagner les étudiant.es de manière plus fluide et proactive, en leur apportant les ressources nécessaires au bon moment et au bon endroit.

Ces axes de travail sont essentiels pour faire de l'université un véritable lieu de promotion de la santé, garantissant à chaque étudiant un accès facilité aux soins et une prise en charge adaptée à ses besoins.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Vie étudiante et de campus et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : Directrice du Service de Santé Étudiante.

Acteurs associés : les services d'appui à la vie étudiante et de campus des établissements (services/direction vie étudiante et de campus, services/direction de la Formation et de la Réussite, service/direction de la Marque et de la Communication, service/direction des Relations Internationales et Européennes, Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives), les structures de formations (composantes, écoles), l'École Universitaire de premier cycle, les associations étudiantes dédiées, tous les services communs de la vie de campus, les Graduate Schools.

Acteurs extérieurs : les CPAM, les professionnels de santé, les Crous de Versailles et de Créteil, les centres départementaux de santé, l'ARS, les collectivités territoriales (contrats locaux de santé), les associations étudiantes et partenaires dédiées.

Mode d'association des étudiant.es : les étudiant-es sont destinataires des actions de prévention et certains en sont acteurs (ERS, associations étudiantes, étudiant.es engagé.es).

Public cible : Ensemble des étudiant.es de l'Université Paris-Saclay.

Objectifs de l'action :

- Faire de l'Université Paris-Saclay une université « promotrice de santé »,
- Intégrer la santé étudiante comme un levier de réussite,
- Rendre les étudiant.es acteur-ices de leur propre santé,
- Inclure la santé comme une valeur de l'université, en déclinaison des engagements de l'université européenne EUGLOH,
- Fluidifier et individualiser les parcours de santé en fonction des besoins et des spécificités des étudiant.es,
- Rendre l'accès à la santé plus attractif et ludique.

Description détaillée de l'action :

- 1- Proposer un ensemble d'actions, depuis la sensibilisation jusqu'au diplôme universitaire pour permettre aux étudiant.es de s'emparer de leur santé, en fonction de leurs besoins sur le modèle du programme de prévention information et sensibilisation en santé mentale (sur le modèle de la formation « Prévention information et sensibilisation en santé mentale. » (PRISSM) et communiquer largement pour les promouvoir,
- 2- Sensibiliser l'ensemble des membres de la communauté universitaire à l'intérêt de créer une université promotrice de la santé,
- 3- Réunir l'ensemble des parties prenantes, internes et externes à l'université, pour définir des engagements soutenable pour chacun des acteurs afin de rendre l'université promotrice de la santé sur le modèle des conventions citoyennes,
- 4- Faire valider les engagements par le conseil du SSE, le futur Parlement étudiant et la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU),
- 5- Déployer les nouvelles actions, notamment les plus spécifiques, au sein d'une composante volontaire, les évaluer et les ajuster avant de les étendre plus largement.

Exemples d'actions :

- Créer des parcours santé au sein des campus en utilisant le design actif,
- Créer des contenus pédagogiques et ludiques pour les réseaux sociaux afin d'encourager les étudiant.es à modifier leurs pratiques (exemples de mouvements simples à réaliser entre deux cours, stratégies pour trouver le sommeil, méthodes de lutte contre la procrastination, ...),
- Créer un catalogue de formations dont les compétences pourront être valorisées dans les suppléments au diplôme,
- Créer des ateliers et de challenges intercampus type défis bien être ou escape game,
- Renforcer la formation et l'accompagnement des étudiant-es relais-santé (ERS).

Temporalité de mise en œuvre :

- Adoption des engagements pour une université promotrice de santé en 2027.

Facilité de mise en œuvre : Difficile.

Moyens mobilisables :

- Moyens humains : appui sur les moyens existants avec la nomination d'un chargé de projet en charge du déploiement des engagements de l'université promotrice de santé,
- Moyens budgétaires : mobiliser la CVEC (établissements et Crous) et les financements des partenaires extérieurs (AAP, contrat local, conventions, ...),
- Moyens bâtimentaires et logistiques : aménagements d'espaces favorisant les actions promues dans le cadre des engagements de l'université promotrice de santé.

Évaluations et validations

- Indicateurs de réussite :
 - Nombre d'étudiant.es ayant bénéficié du service de santé,
 - Nombre de participants.es aux actions,
 - Nombre de personnels ayant participé à des actions de sensibilisation,
 - Nombre d'interventions des ERS /campus,
 - Nombre d'engagements de l'université promotrice de santé réalisés et évalués par le comité de pilotage SDVEC,
 - Nombre d'étudiant.es ayant validé une formation du catalogue,
 - Nombre de personnels ayant suivi des actions de sensibilisation,
 - Nombre de followers du compte Instagram du SSE.
- Facteurs clés de succès :
 - Associer l'ensemble de la communauté universitaire pour rédiger les engagements sur le modèle des conventions citoyennes,
 - Proposer un large panel d'actions pour répondre aux différents enjeux,
 - Accompagner les étudiant-es sur un parcours de progression sur leur santé tout au long de leurs études,
 - Assurer la promotion des actions à tous les niveaux de l'université et sur l'ensemble des campus,
 - Valoriser et reconnaître les compétences acquises par les étudiant-es dans le cadre des formations proposées,
 - S'appuyer sur les formations dédiées (Faculté sciences du sport , médecine) pour créer des actions adaptées et lever les freins psychologiques ou comportementaux que pourraient rencontrer les étudiant-es,
 - Promouvoir les actions portées par des partenaires de l'université en direction des étudiant.es.

- Facteurs de risque :
 - Promouvoir des actions qui ne correspondent qu'à une minorité d'étudiant-es,
 - La santé n'est pas la priorité des étudiant-es,
 - Difficulté à toucher l'ensemble des étudiant-es, notamment les plus éloigné-es des campus principaux,
 - Manque de disponibilité des étudiant-es pour s'engager dans les actions,
 - Manque de ressources humaines notamment pour suivre toutes les actions et pour encadrer les ERS,
 - Autocensure d'un certain nombre d'étudiant-es et d'enseignant-es à s'engager dans des changements de comportement,
 - Ne capter que les étudiant-es déjà convaincu-es.

IV.1.1.3 Améliorer l'accès aux soins en s'appuyant sur les ressources territoriales partenaires de proximité, la création de la Maison de santé étudiante, ainsi que sur la mise en visibilité de l'annuaire des centres de santé disponibles par territoire et l'accès à la télémédecine

Description du contexte :

53 % des étudiant-es sondés dans l'enquête annuelle du SSE ont déjà renoncé à voir médecin ou un autre professionnel de santé dans les trois derniers mois. Les principales raisons sont : le manque de temps, des délais trop longs de consultation, l'attente que la situation s'améliore, le manque de médecin de proximité ainsi que des difficultés financières.

Accompagner les étudiant-es dans l'accès aux soins de premier recours est donc essentiel pour lutter contre ce renoncement, particulièrement fréquent chez les publics en situation de précarité financière, sans couverture sociale, atteints de pathologies chroniques, ou éloignés de leur entourage familial. Les obstacles sont multiples : difficulté à trouver l'information au moment du besoin, éloignement des structures, hétérogénéité de l'offre selon les campus, complexité des démarches administratives pour l'ouverture des droits d'accès aux soins, ou encore délais d'attente du fait de la désertification sur certains territoires.

Si plusieurs dispositifs ont déjà été mis en place par l'université (télémédecine, annuaire des ressources de santé, annuaire dédié à la santé mentale par territoire, ou encore le référentiel des acteurs de santé présents sur les campus, accompagnés d'une stratégie de communication spécifique) leur visibilité et leur appropriation par les étudiant-es restent encore perfectibles. Dans ce contexte, l'Université Paris-Saclay souhaite renforcer l'articulation avec les ressources de santé territoriales, développer un accès facilité au parcours de soins, pérenniser les dispositifs existants et favoriser leur visibilité. Le projet de création d'une Maison de santé étudiante sur le plateau de Saclay constitue une avancée structurante. Elle offrira aux étudiant-es du territoire un accès privilégié à un centre de santé, intégrant des activités de prévention, de diagnostic et de soins programmés ou non. Ce projet répond notamment à une problématique aiguë de densité médicale : 6,1 médecins généralistes pour 10 000 habitant-es en Essonne, contre une moyenne nationale de 9,9 pour 10 000.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Vie étudiante et de campus et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : Directrice du Service de Santé Étudiante.

Acteurs associés : le Service de Santé Étudiante, les directions et services d'appui à la vie étudiante et de campus, la direction des systèmes d'information, la direction de la marque et de la communication, les directions et services des relations internationales, les établissements composantes, les directions et services de formation et réussite, les Graduate Schools, l'École Universitaire de Premier Cycle, les associations étudiantes, les étudiant-es relais-santé, les référent-es handicap.

Acteurs extérieurs : l'ARS, les CPAM, les professionnels de santé, les collectivités territoriales, les centres municipaux ou départementaux de santé.

Mode d'association des étudiant.es : les étudiant-es élu-es au conseil de service SSE, les retours d'usage sur les services proposés, une co-construction des dispositifs de communication.

Public cible : ensemble des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay.

Objectifs de l'action :

- Diminuer le renoncement aux soins de premiers recours en améliorant l'accès aux soins de proximité sur l'ensemble des campus,
- Créer un lieu de référence santé au cœur de chaque campus universitaire,
- Renforcer l'ancrage territorial des actions santé en lien avec les partenaires locaux,
- Faciliter l'accès aux ressources et dispositifs en santé existants via un guichet unique,
- Pérenniser les dispositifs de télémédecine interne ou externe et en élargir l'usage,
- Améliorer la visibilité et la compréhension (notamment linguistique) des informations santé pour les étudiant.es,
- Réduire les inégalités d'accès selon les profils et les campus.

Description détaillée de l'action :

- 1- Création et structuration de la Maison de santé étudiante sur le plateau de Saclay, en lien avec les collectivités et les partenaires santé,
- 2- Renforcement de la mise à jour et de la diffusion de l'annuaire des ressources en santé et de l'annuaire des ressources en santé mentale par territoire en français et anglais, mises en ligne sur les canaux institutionnels internes,
- 3- Pérennisation de la télémédecine et valorisation du service,
- 4- Pérennisation de la stratégie de communication santé multicanal, pensée avec et pour les étudiant.es,
- 5- Intégration renforcée de l'offre de santé dans les dispositifs d'accueil et d'information des étudiant.es, tout au long de l'année, avec une priorité particulière sur les publics prioritaires.

Exemples d'actions :

- Traduction en anglais des annuaires de ressources et mise à disposition sur tous les canaux numériques accessibles utilisés par les étudiant·es,
- Réalisation de la Maison de santé étudiante,
- Intégration de la Maison de santé dans les outils de pilotage et de coordination des actions de santé étudiante,
- Mise en visibilité des dispositifs existants lors des rentrées, forums santé et campagnes de prévention.

Temporalité de mise en œuvre :

- Traduction de l'annuaire et campagne communication santé : rentrée 2025-2026,
- Mise en œuvre pour la Maison de santé étudiante : 2025-2026 (objectif d'ouverture : rentrée 2026-2027).

Facilité de mise en œuvre : Moyenne à difficile.

Moyens mobilisables :

- Moyens humains : le SSE, les partenaires territoriaux,
- Moyens budgétaires : la mobilisation de la CVEC (établissements et Crous de Versailles), les financements ARS ou collectivités, IDEX, contribution des établissements émergents à l'offre,
- Moyens bâtimentaires et logistiques : les locaux dédiés pour la Maison de santé étudiante.

Évaluations et validations :

- Indicateurs de réussite :
 - Nombre de consultations en télémédecine,
 - Nombre de vues ou de téléchargements de l'annuaire en ligne,
 - Nombre d'événements incluant un volet santé,
 - Avancement du projet de Maison de santé étudiante,
 - Taux de satisfaction des étudiant.es vis-à-vis des dispositifs santé.
- Facteurs clés de succès :
 - Partenariats solides avec les acteurs territoriaux,
 - Accessibilité linguistique et ergonomique de l'information santé,
 - Appropriation des dispositifs par les étudiant.es,
 - Appui sur les réseaux étudiants pour le relais des actions.
- Facteurs de risque :
 - Manque de lisibilité de l'offre malgré les efforts de communication,
 - Complexité de mise en œuvre du projet Maison de santé (foncier, financement),
 - Réticence relative à l'utilisation de la télémédecine,
 - Difficultés à coordonner l'ensemble des parties prenantes sur les territoires.

IV.1.2 Partager une ambition politique commune de développement et d'attractivité du logement étudiant à l'échelle de l'Université Paris-Saclay

IV.1.2.1 Mettre en place une gouvernance partagée du logement avec les partenaires des territoires

Contexte :

65 % des étudiant·es n'habitent plus chez leurs parents mais ce taux est très variable d'une structure de formation à l'autre (94 % à CentraleSupélec et AgroParisTech et 38 % à l'IUT de Cachan ou 29 % à l'IUT de Sceaux).

Un tiers des étudiant·es habitent dans une résidence étudiante dédiée : 15 % habitent dans une résidence Crous, 13 % dans une résidence privée et 4 % dans une résidence sociale.

Dans le cadre de l'aménagement du Plateau de Saclay, la création de logements étudiants a été un enjeu central afin de renforcer l'attractivité des formations et d'éviter que l'éloignement de Paris ne soit synonyme de dégradation des conditions de vie étudiante.

Le Guichet Unique de Paris-Saclay (GUPS) a été créé en 2017 pour faciliter l'adéquation entre les recherches des étudiant·es de ce territoire et les offres de logement disponibles que ce soit par des bailleurs professionnels sociaux ou privés sur le périmètre des deux regroupements : l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris. Il s'agissait d'un outil de recherche permettant de consulter les offres de logement proposées par les différents bailleurs disposant d'une ou plusieurs résidences étudiantes situées sur ou à proximité du Plateau de Saclay. Les étudiant·es pouvaient y formuler jusqu'à trois vœux de logement, après avoir confirmé leur inscription dans l'un des établissements engagés dans le guichet unique.

Pendant la période de réservation, de mi-juin à mi-septembre, les demandes étaient ensuite traitées par l'établissement qui validait ou non le dossier en fonction de l'inscription effective de l'étudiant et de critères de priorité définis en amont et propres à chaque établissement. Les établissements disposaient d'un quota de logements, réévalué chaque année et qui était très loin de répondre à la demande de tous les étudiant·es à la recherche d'un logement.

Si la demande de l'étudiant·e était validée, la partie contractuelle de la réservation de logement se faisait ensuite sur le site du bailleur de la résidence choisie. Cette organisation a été efficace dans les premières années mais a rencontré ensuite un certain nombre de difficultés : un calendrier d'attribution différent du calendrier de location, une préférence des bailleurs à louer sans intermédiaire, un désengagement progressif des bailleurs privés, un taux de vacances important pour certains bailleurs en passant par ce dispositif, une difficulté à maintenir une gouvernance, une complexité des procédures.

Pour toutes ces raisons, la décision d'arrêter le dispositif a été actée dans la convention 2023-2024 avec l'objectif commun pour le périmètre de l'Université Paris-Saclay de mettre en place un nouveau fonctionnement pour la rentrée 2025-2026.

Par ailleurs, l'Université Paris-Saclay s'étend sur quatre départements et deux académies et il y a donc un enjeu à créer une gouvernance partagée du logement étudiant pour chaque territoire concerné en prenant en compte les réalités spécifiques à chacun d'entre eux.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Vie étudiante et de campus et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : la Direction de la Vie Étudiante et de l'Égalité des Chances

Acteurs associés : les référent-es logement des composantes universitaires, des écoles et universités membres associées de l'Université Paris-Saclay, les étudiant-es, la Maison Du Doctorat, les directions et services des relations internationales.

Acteurs extérieurs : l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay, les Crous de Versailles et de Créteil, les bailleurs professionnels (sociaux, privés, ...), le Rectorat de Région Île-de-France, les collectivités, les préfetures et sous-préfetures, les communautés d'agglomération, les départements, les autres établissements d'enseignement supérieur du territoire.

Mode d'association des étudiant-es : participation d'étudiant-es élu-es à la nouvelle gouvernance.

Public cible : tous-tes les étudiant-es décohabitante-s, ou souhaitant décohabiter, de l'Université Paris-Saclay.

Objectifs de l'action :

- Avoir une communication intégrée des offres de logement étudiant,
- S'accorder entre les différents établissements des territoires pour accroître l'offre de logements étudiants et répartir l'offre existante entre les différents étudiant-es,
- Participer à la politique d'attractivité et d'accueil des étudiant-es des établissements,
- Coordonner les efforts de chacun des acteurs au bénéfice des étudiant-es.

Description détaillée de l'action :

1- Définition de la gouvernance

- Réunir l'ensemble des établissements concernés pour concevoir une gouvernance partagée :
 - o Un comité stratégique avec les gouvernances des différents établissements chargé de poser les principes déontologiques de travail en commun, de définir les quotas de logements réservés par établissement, les critères d'attribution et les objectifs communs en fonction de la prospective de flux. Il représente les établissements auprès des pouvoirs publics pour parler d'une même voix,
 - o Un comité technique avec les bailleurs. Il sera chargé de proposer un modèle économique prenant en compte l'ensemble des réalités (temporalités, processus d'attribution, priorisation) afin que les bailleurs aient un intérêt à travailler avec les établissements,
 - o Un comité opérationnel avec les acteurs de terrain, notamment les représentant-es étudiant-es en charge de la déclinaison des engagements et de la remontée des problématiques rencontrées par les étudiant-es.
- Faire valider les décisions de la nouvelle gouvernance dans les instances des établissements pour s'assurer de leur engagement.

2- Construction de l'outil et mise en œuvre

- Construire un outil commun de partage de la gestion et de l'accompagnement des étudiant-es dans leur démarche de recherche de logement,

- Tester l'organisation sur une année universitaire et la faire évoluer en fonction des retours des différents acteurs.

Exemples d'actions :

- Conventionner avec les bailleurs du territoire,
- Alimenter la plateforme CASA Université Paris-Saclay avec les nouvelles offres de logements (tout type de bailleurs),
- Faire une veille sur la cartographie des offres de logement étudiant, les réseaux de transports et les évolutions (projets de construction, ouvertures, travaux, etc.),
- Sensibiliser les acteurs du territoire sur la connaissance et la prise en compte des profils des étudiant-es de l'université (partage de données, accueil d'étudiants ayant des besoins spécifiques, services proposés dans les campus).

Temporalité de mise en œuvre :

- Définir la gouvernance au deuxième semestre 2025-2026 (en cours),
- Communiquer sur la suite du guichet unique dès avril 2025.

Facilité de mise en œuvre : difficile.

Moyens mobilisables :

- **Moyens humains :** appui sur les moyens existants.
- **Moyens budgétaires :** à évaluer.

Évaluations et validations

- **Indicateurs de réussite :**
 - Nombre de logements conventionnés par le nouveau dispositif,
 - Nombre d'étudiant-es logé-es grâce au nouveau dispositif par établissement,
 - Taux de satisfaction des étudiant-es
 - Taux de satisfaction des bailleurs,
 - Taux de remplissage des logements en septembre et en avril de chaque année,
 - Nombre d'établissements engagés dans le nouveau dispositif.
- **Facteurs clés de succès :**
 - S'assurer de l'engagement continu des acteurs (établissements, bailleurs, étudiant-es),
 - Evoquer l'ensemble des difficultés qui se posent et y apporter des réponses de façon collective,
 - Partager les données chiffrées issues des systèmes d'information et des différentes enquêtes pour étayer les constats.
- **Facteurs de risque :**
 - Manque d'alignement stratégique entre les établissements d'enseignement, lié à des priorités, des publics ou des contraintes internes différents,

- Objectifs divergents entre bailleurs, en fonction de leurs statuts et de leurs modèles économiques,
- Tensions potentielles entre établissements et bailleurs, notamment sur les calendriers ou les volumes réservés,
- Risques de désengagement de certains établissements, choisissant de conventionner directement avec des bailleurs en dehors du dispositif commun, fragilisant la gouvernance partagée,
- Crainte des établissements de ne pas offrir un service optimal à leurs étudiant·es et de ne pas pouvoir les accueillir.

IV.1.2.2 Créer une organisation d'expertise renforcée et reconnue du logement à l'échelle de l'Université Paris-Saclay

Contexte :

L'accès au logement étudiant en région parisienne et sur le territoire de l'Université Paris-Saclay peut s'avérer difficile. En effet, plus de six étudiant·es sur dix ont rencontré des difficultés dans leur démarche de recherche de logement, principalement en raison d'un manque de logements disponibles (87 %) ou de loyers trop élevés (78 %). Seuls 22 % des étudiant·es ont bénéficié d'un accompagnement à la recherche d'un logement et 54 % auraient souhaité être davantage accompagnés dans leur recherche.

Par ailleurs, pour pouvoir agir sur le sujet du logement, en particulier du logement étudiant, cela nécessite des compétences techniques : compréhension des règles d'urbanisme, des règles de gestion locative et d'attribution en fonction des bailleurs, des aides sociales, de l'écosystème des bailleurs, des aménagements pour les étudiant·es à besoins spécifiques.

Les universités n'ont pas la responsabilité de loger leurs étudiant·es. Cependant les établissements ont la responsabilité d'accompagner les étudiants.es dans la recherche d'un logement de qualité, à un coût du loyer raisonnable, adapté à leur besoin, à proximité de l'établissement pour une expérience étudiante réussie.

Depuis sa création, l'Université Paris-Saclay s'est engagée pour le développement et la facilitation de l'accès aux logements pour ses étudiants grâce à plusieurs dispositifs développés : GUPS, CASA Université Paris-Saclay en appui d'un réseau d'acteur·rices du sujet qui se réunit régulièrement.

Dans le cadre du schéma, il est nécessaire de stabiliser cette organisation et de permettre la montée en compétences de l'ensemble des acteurs pour améliorer l'accompagnement des étudiant·es dans la démarche de recherche de logements.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Vie étudiante et de campus et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : la Direction de la Vie Étudiante et de l'Égalité des Chances

Acteurs associés : l'ensemble des référents logement des composantes, écoles et universités membres associées de l'université Paris-Saclay, des étudiant·es expert·es (élu·es, investis dans des associations étudiantes, ambassadeur·rices étudiant·es...).

Acteurs extérieurs : les bailleurs, les étudiant-es référent-es en résidence, l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay, les Crous de Versailles et Créteil

Mode d'association des étudiant-es : les étudiant-es sont destinataires des actions et certaines actions peuvent être portées ou relayées par les associations étudiantes ou les BDE.

Public cible : ensemble des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay

Objectifs de l'action :

- Faire de l'Université Paris-Saclay un interlocuteur privilégié des acteurs du logement étudiant pour s'assurer du nombre suffisant, de la qualité et d'un loyer à cout raisonnable,
- Mieux accompagner les étudiant-es en leur apportant une information de qualité et en leur permettant de trouver un logement en adéquation avec leurs attentes personnelles,
- Faciliter l'accès à l'information relative aux démarches d'accès à un logement étudiant,
- Développer l'offre de logements disponibles en fonction des territoires de formation des établissements de l'Université Paris-Saclay,
- Mettre en place un parcours de formation professionnelle spécifique pour les personnes en charge de l'accompagnement des étudiant-es
- Créer un maillage d'acteurs-rices intervenant de près ou de loin sur le logement étudiant,
- Améliorer l'identification et la prise en charge des étudiant-es en situation d'urgence

Description détaillée de l'action :

1- Définition du mode de travail

- Désigner un-e chef-fe de projet logement étudiant pour l'Université Paris-Saclay en charge de la coordination des acteur-rices et de la représentation de l'université dans l'interface avec les partenaires du domaine.

2- État des lieux

- Créer un groupe de travail avec l'ensemble des référent-es logements des établissements, dans la poursuite des réseaux métiers, pour identifier les besoins et difficultés récurrents des étudiant-es et l'ensemble des documents de référence sur le sujet. Cela permettra de réaliser un kit de formation des référent-es logement des structures de formation.

3- Mise en œuvre

- Créer des binômes de référent.es logements (junior et sénior), inter-établissements pour favoriser l'échange de bonnes pratiques et la résolution de situations individuelles complexes,
- Identifier les compétences des référent-es pour chaque étape du process pour pouvoir les solliciter en fonction des sujets rencontrés (étudiant-es internationaux-les, en situation de handicap, alternant-es, colocation, urgence),
- Formaliser les procédures et les processus pour le pilotage des campagnes annuelles de logement (renouvellement et affectation).

Exemples d'actions prioritisées :

- Réaliser un kit de formation des référent-es logement,
- Informer sur les critères d'accès aux logements accessibles dans le cadre des partenariats et proposer un test d'éligibilité selon le profil des étudiant-es,
- Créer un parcours personnalisé et multilingue pour faire connaître et vulgariser les processus de candidature à un logement auprès d'un bailleur partenaire de l'université,
- Étendre et communiquer sur le dispositif de logement d'urgence,
- Développer un chatbot pour répondre aux questions les plus fréquentes sur le logement.
-

Temporalité de mise en œuvre : dès l'adoption du schéma directeur de la vie étudiante et de campus.

Facilité de mise en œuvre : Moyenne, dans la poursuite des actions engagées par le réseau logement étudiant.

Moyens mobilisables :

- **Moyens humains :** Appui sur les moyens existants, désignation d'un-e chef-fe de projet à l'échelle de Paris-Saclay.
- **Moyens budgétaires :** à évaluer.

Évaluations et validations

- **Indicateurs de réussite :**
 - Nombre d'étudiant-es accompagné-es dans leur démarche de recherche de logement,
 - Nombre de référent-es logement formé-es par établissement,
 - Nombre de questions recensées et traitées par le chatbot et taux de satisfaction
 - Nombre de lits couverts par une convention,
 - Nombre de logements publiés sur la plateforme CASA Université Paris-Saclay par type de bailleur,
 - Taux de fréquentation de la plateforme CASA Paris-Saclay et satisfaction de ses utilisateur-rices
 - Taux de couverture géographique des besoins de logements,
 - Coût moyen du loyer par m².
- **Facteurs clés de succès :**
 - Volonté égale des structures de formation de partager les compétences sur le domaine du logement,
 - Développer la collaboration entre les différents acteur-rices,
 - Reconnaître les compétences des référent.es logement grâce à une description de mission reconnue,
 - Adapter les réponses aux différents territoires et campus de l'université,
 - Travailler en interaction avec les services concernés pour accompagner les étudiant-es à besoins spécifiques (internationaux, service handicap, ...) et les directions impliquées dans la vie étudiante et de campus,

- S'appuyer sur les associations étudiantes et les élu-es étudiant-es pour détecter les étudiant-es en difficulté et s'assurer qu'il-elles aient le bon niveau d'informations
 - Être équipé d'un outil partagé qui répond aux besoins des métiers.
- **Facteurs de risque :**
 - Mauvaise définition du rôle de chacun des acteurs·rices,
 - Surcharge de la coordination si l'ensemble des questions ou problématiques sont remontées au·à la chef-fe de projet,
 - Difficulté à accompagner les étudiant-es sur la période estivale en raison des congés des référent.es,
 - Manque de ressources dédiées à l'accompagnement logement des étudiant-es dans les établissements.

IV.1.2.3 Faire évoluer la plateforme CASA Université Paris-Saclay en un guichet logement étudiant unique à l'échelle de l'Université Paris-Saclay en renforçant et en partageant les services d'accompagnement et de recherche de logement (tous types de bailleurs publics/privés)

Contexte :

La plateforme CASA Université Paris-Saclay a été développée par l'Université Paris-Saclay en 2023 dans le cadre de deux appels à projets : « Services numériques aux étudiant-es » du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et « Intégration et développement des IdEx et des ISITE ». Cette plateforme regroupe les offres issues de tous types de bailleurs. Elle recense ainsi une diversité de logements en résidence étudiante sociale et privée, en logement privé, en colocation, chez l'habitant, contre services. Tous les logements proposés font l'objet d'une vérification préalable de leur conformité aux normes en vigueur.

CASA Université Paris-Saclay permet aux étudiant-es d'identifier les offres de logement qui correspondent à leur profil, leurs besoins et critères (prix, situation géographique, etc.). L'objectif est de rendre leurs recherches de logement plus faciles. Outre l'accès facilité à des offres de logements, la plateforme accompagne l'étudiant-e tout au long de sa recherche en lui apportant les informations et conseils pratiques nécessaires pour l'aider dans ses démarches. Par ailleurs, CASA Université Paris-Saclay intègre une fonctionnalité d'alerte d'urgence logement. À ce jour, la plateforme référence plus de 14 000 lits.

La plateforme a trouvé son public mais plusieurs leviers d'amélioration subsistent : accroître le nombre d'offres de logements diversifiées, faciliter la mise en ligne des offres et poursuivre le développement de la plateforme pour offrir des services plus personnalisés aux étudiant-es.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Vie étudiante et de campus et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : la Direction de la Vie Étudiante et de l'Égalité des Chances.

Acteurs associés : l'ensemble des référent-es logement des composantes, écoles et universités membres associées

Acteurs extérieurs : les bailleurs (privés, sociaux, collectifs, individuels), les collectivités territoriales, l'association Hébergejeunes, les Crous de Versailles et Créteil

Mode d'association des étudiant-es : les étudiant-es sont utilisateurs-rices de la plateforme CASA Université Paris-Saclay, les représentant-es étudiant-es et les ambassadeurs-rices étudiant-es sont associé-es à son évolution.

Public cible : ensemble des étudiant-es décohabitant-es et des étudiant-es souhaitant décohabiter de l'Université Paris-Saclay

Objectifs de l'action :

- Simplifier les accès à la plateforme pour les bailleurs et les étudiant-es,
- Simplifier les démarches de recherche de logement,
- Alimenter les indicateurs et les partager avec l'équipe de développement de la plateforme dans une démarche d'amélioration continue du service rendu aux usagers,
- Développer le nombre de logements diversifiés référencés sur la plateforme,
- Développer l'interopérabilité avec « dossier facile » et les bailleurs les plus importants pour automatiser le dépôt des offres,
- Développer le nombre de conventions avec les bailleurs sur le périmètre géographique des formations des établissements de l'Université Paris-Saclay,
- Promouvoir la fonction recyclage des offres (lorsqu'un-e étudiant-e libère son logement),
- Améliorer l'accessibilité numérique de la plateforme,
- Mettre en place un plan de communication adapté pour la promotion de la plateforme à destination des bailleurs privés et des étudiant-es utilisateur-rices

Description détaillée de l'action :

- 1- Développer la plateforme pour automatiser la génération d'un certain nombre d'indicateurs de performance (nombre d'étudiant-es ayant trouvé un logement grâce à CASA Université Paris-Saclay, taux de satisfaction des étudiant-es),
- 2- Planifier le développement des nouvelles fonctionnalités en fonction de leur priorisation par les principaux usagers (bailleurs, étudiant-es, référents logement),
- 3- Poursuivre le démarchage des bailleurs, pour les convaincre d'intégrer la plateforme,
- 4- Accompagner le développement de CASA Université Paris-Saclay avec le partenariat des collectivités territoriales,
- 5- Réaliser un nouvel audit d'accessibilité numérique à l'issue des chantiers de développements de nouvelles fonctionnalités.

Exemples d'actions prioritaires :

- Ajouter un bouton de demande de consentement à la politique de protection des données personnelles avant la création d'un profil,
- Informer et solliciter de nouveau le consentement des étudiant-es en cas de changement des mentions légales,

- Développer une boîte à outils contenant toutes les informations et démarches disponibles, selon le type de logement (public, privé, associatif, Crous),
- Intégrer un calendrier des campagnes de logement étudiant des Crous (dates de candidature, dates de sélection des étudiant-es par les établissements et détail des campagnes),
- Permettre le filtre des offres selon un profil détaillé et la situation individuelle des étudiant-es (proximité géographique, étudiants internationaux, doctorants, famille monoparentale, situation d'urgence, etc.),
- Communiquer la liste des fonctionnalités de CASA Université Paris-Saclay,
- Développer l'interopérabilité : mettre à jour les offres de logements disponibles en temps réel, obtenir le nombre de places restantes, permettre aux étudiant-es de candidater à plusieurs offres sans quitter la plateforme et retirer la candidature d'un-e étudiant-e sur un logement lorsque son dossier a été retenu par un bailleur partenaire,
- Réaliser des ateliers focus groups de test et d'évolution de l'outil avec les étudiant-es, bailleurs et établissements,
- Créer un label pour valoriser les bailleurs responsables en termes de prix, qualité du logement ou services proposés.

Temporalité de mise en œuvre : dès l'adoption du schéma directeur de la vie étudiante et de campus

Facilité de mise en œuvre : moyenne

Moyens mobilisables :

- **Moyens humains :** appui sur les moyens existants
- **Moyens budgétaires :** poursuite des moyens existants via les COMP et les PIA (IDEX, IDÉES).

Évaluations et validations :

- **Indicateurs de réussite :**
 - Nombre d'étudiant-es ayant trouvé un logement grâce à la plateforme (donnée déclarative à partir d'une enquête de satisfaction auprès des étudiant-es et des bailleurs particuliers et/ou donnée réelle pour les candidatures à des offres interopérables),
 - Nombre d'offres disponibles et de lits comptabilisés,
 - Nombre de bailleurs conventionnés sur la plateforme,
 - Nombre d'offres de logements « recyclées »,
 - Taux de satisfaction des étudiant-es,
 - Taux de satisfaction des bailleurs.
- **Facteurs clés de succès :**
 - S'appuyer sur les retours réguliers des utilisateurs.rices (bailleurs et étudiant-es),
 - Mobiliser les bailleurs à proximité des gares de la future ligne 18 de métro pour étendre les offres de logements, en lien avec le déploiement des différents tronçons de la ligne,

- Viser la simplification des procédures pour les bailleurs et les étudiant·es lorsque c'est possible
 - Articuler la plateforme avec les offres et services de l'association Héerberjeunes quand les problématiques des bailleurs particuliers sont plus complexes (besoins d'accompagnement spécifiques tel que la déclaration fiscale, conventionnement pour l'ouverture de l'APL, contrat avec Visale).
- **Facteurs de risque :**
 - Manque d'intérêt des bailleurs (tout type) à rejoindre la plateforme si leurs logements sont déjà loués,
 - Difficulté à demander aux bailleurs de supprimer la disponibilité du logement en temps réel,
 - Risque de concurrence entre les différentes plateformes développées par les bailleurs (LocaViz) ou d'autres plateformes d'offres de logement (Studapart).

Les fiches génériques présentées ci-après constituent une première structuration des actions envisagées dans le cadre de l'élaboration du SDVEC. Elles en exposent les grandes lignes et serviront de base de réflexion pour les groupes de travail thématiques.

IV.2. Axe 2- Mener une politique d'équité spatiale en matière de vie étudiante et de campus

L'enquête menée dans le cadre de ce schéma a permis, pour la première fois à l'échelle de l'Université Paris-Saclay, d'obtenir une vision d'ensemble des conditions de vie des étudiant·es en fonction de leurs caractéristiques sociologiques, de leur campus ou de leur structure de formation. Cette analyse constitue une base précieuse pour définir les enjeux politiques de la vie étudiante et de campus dans les années à venir. Des données existent et sont produites par les services, les structures de formation, les partenaires ou encore les systèmes d'information, mais elles restent peu exploitées. Afin de mener une politique en adéquation avec les caractéristiques et les attentes des étudiant·es, il est essentiel de les agréger et de les partager au bénéfice de l'ensemble des acteur·ices de la vie étudiante et de campus. Cela permettra de mener une politique d'équité spatiale en matière de vie étudiante et de campus afin d'atténuer les disparités entre les campus et de faciliter l'accès à des services et des espaces de vie étudiante dans tous les campus de l'Université Paris-Saclay

IV.2.1 Élaborer un baromètre de la qualité de vie étudiante et de campus

Contexte :

La réalisation de ce schéma a mis en évidence les difficultés à collecter et centraliser les données sur la vie étudiante et de campus. Ces obstacles s'expliquent notamment par la diversité des systèmes d'information, des modes d'organisation des établissements membres de l'Université Paris-Saclay et par le manque de remontée des données de pilotage des différents services.

L'enquête menée au début de l'année 2024 a révélé que les étudiant·es répondant·es sont disposé·es à répondre à une enquête approfondie sur leurs conditions de vie, si elle s'accompagne d'une communication renforcée.

Cette enquête servira de base à l'élaboration d'un baromètre de la qualité de vie étudiante et de campus, alimenté par les données issues des systèmes d'information et des différentes enquêtes, afin d'avoir une vision complète des conditions de vie des étudiant·es, par formation et par campus. Cet outil permettra de disposer d'un état des lieux complet et au plus près des réalités territoriales afin d'adapter les services aux besoins réels des étudiant·es et d'évaluer les dispositifs déployés en comparant les variations des données d'une année sur l'autre.

Objectif : consolider et partager les données disponibles pour construire un outil d'aide au pilotage dans le domaine de la vie étudiante et de campus au niveau de l'Université Paris-Saclay.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Commission formation et vie universitaire et vice-président étudiant

Responsable administratif de l'action : Direction de la formation et de la réussite.

Acteur·ices associé·es : l'ensemble des services et directions en appui de la vie étudiante et de campus, et les directions de l'accompagnement du traitement et de l'analyse de la donnée, l'Observatoire de la Réussite et de l'Insertion Professionnelle, les directions des systèmes d'information des composantes, les Écoles et Universités membres associé·es de l'Université Paris-Saclay, les Crous de Versailles et Créteil, les collectivités territoriales et les étudiant·es.

Périmètre : ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay (périmètre large).

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les représentant·es étudiant·es seront associé·es à l'élaboration du baromètre en participant au groupe de travail qui concevra le tableau de bord ainsi qu'à la conception et à la diffusion de l'enquête bisannuelle. Les étudiant·es seront également sollicité·es via des ateliers ou des focus groups pour analyser les résultats de l'enquête, les affiner et contribuer à la hiérarchisation des recommandations.

Description de l'action :

1- Collecte et structuration des données

- Recenser l'ensemble des données consolidées en termes de vie étudiante et de campus (enquêtes, données des services, données des partenaires par exemple),
- Travailler avec les directions des systèmes d'information pour avoir un cadre technique et juridique commun et identifier les données essentielles à standardiser,

2- Construction du baromètre

- Constituer un groupe de travail réunissant l'ensemble des directions, des établissements membres et des représentant·es étudiant·es afin de concevoir un tableau de bord des données essentielles au suivi des actions de vie étudiante et de campus en prenant en compte les spécificités de chaque établissement. Ce tableau sera alimenté par des enquêtes et par la consolidation des données issues des systèmes d'information en se basant en priorité sur les

données collectées régulièrement par les enquêtes du ministère (CVEC, SSE, handicap) ou par les organismes d'évaluation,

- Définir précisément chaque donnée (par exemple, un étudiant international est un étudiant qui n'est pas de nationalité française et qui n'a pas effectué ses études secondaires en France) afin d'assurer leur comparabilité et leur agrégation entre différentes sources,
- Réunir les porteurs d'enquêtes récurrentes sur les sujets de vie étudiante et de campus afin de concevoir une enquête commune. Cette démarche s'appuiera sur l'enquête réalisée dans le cadre de l'élaboration du schéma, et permettra de mutualiser les forces de communication et de traitement tout en limitant le nombre d'enquêtes auxquelles les étudiant-es doivent répondre. Si certaines enquêtes ne peuvent pas intégrer l'enquête commune, s'assurer de leur articulation en limitant les questions communes et en utilisant une méthodologie permettant la comparaison des résultats obtenus,

3- Mise en œuvre de l'enquête

- Réaliser cette grande enquête tous les deux ans en veillant à ce qu'elle réponde aux besoins de l'ensemble des services participants. Ses résultats seront largement diffusés auprès des étudiant-es et auprès des partenaires de l'université,
- Réfléchir à une stratégie de communication afin d'améliorer le taux de participation et la représentativité étudiante.

4- Exploitation et diffusion des résultats

- Mobiliser une ressource mutualisée dédiée à la collecte et à l'analyse des données pour assurer un suivi rigoureux et une meilleure exploitation des informations recueillies,
- Appuyer la réalisation et l'analyse de l'enquête sur un comité d'expert-es réunissant des statisticien·nes, des sociologues et des professionnel·les de l'analyse de la donnée pour bâtir la méthodologie et analyser les données. Ces données pourront être utilisées dans le cadre de recherches en sciences sociales ou en analyse de données pour poursuivre leur exploitation.
- Les étudiant-es seront sollicité-es pour donner leur avis sur les résultats et les recommandations issues des enquêtes et les affiner. Les restitutions seront présentées dans les différentes instances représentatives. Des temps conviviaux (petits-déjeuner ou déjeuners participatifs par exemple) permettront aussi de toucher les étudiant-es non engagé-es. Ces avis contribueront à prioriser la réalisation des recommandations,
- Les résultats de l'enquête seront utilisés dans les outils de communication interne pour alimenter les chiffres clés et les mesures rectificatives y seront régulièrement restituées.

Temporalité :

- Collecte et structuration des données : 2026-2027
- Co-construction du baromètre : premier semestre 2027
- Mise en œuvre de l'enquête : deuxième semestre 2027
- Exploitation et diffusion des résultats : premier semestre 2028
- Enquête réalisée tous les deux ans à partir d'octobre 2027.

IV.2.2 Proposer des actions concrètes pour réduire les disparités identifiées

Contexte :

À l'issue de l'analyse de l'enquête, un certain nombre de disparités entre les campus sont apparues. Le comité de pilotage du schéma a choisi de se concentrer d'abord sur quatre thématiques jugées prioritaires. Elles relèvent directement des compétences de l'université. Il s'agit de l'accès à la culture, aux activités physiques et sportives, de la communication sur la vie étudiante et de campus et du développement du sentiment d'appartenance à l'Université Paris-Saclay. S'il est normal d'observer certaines variations en fonction du profil des étudiant·es (type d'habitation, âge), certaines disparités d'accès aux services ouverts à tous doivent alerter. Des actions ou des services pourraient ainsi être proposés aux étudiant·es les plus éloigné·es en redéployant des moyens ou en réalisant des partenariats avec des acteur·ices de proximité.

D'autres sujets tels que l'accès à la restauration ou aux transports ont également été jugés prioritaires mais devront être travaillés au sein de la Conférence Territoriale (cf. action 3.2) car ils relèvent d'acteur·ices très divers·es et dépassent les compétences de l'Université Paris-Saclay.

Objectif : élaborer un plan d'action ciblé sur chaque domaine identifié par l'enquête afin de réduire les disparités entre les campus, en mettant l'accent sur les étudiant·es les plus éloigné·es des services.

Responsables politiques de l'action : Vice-présidente Commission formation et vie universitaire et vice-président étudiant

Responsables administratifs de l'action : la Direction de la Vie Étudiante et de l'Égalité des Chances, les Services Universitaires d'Activités Physiques et Sportives, la Direction des Arts, Culture et Société et la Direction de la Marque et de la Communication.

Acteur·ices associé·es : l'ensemble des acteur·ices concernés par les thématiques identifiées, internes et externes à l'Université Paris-Saclay y compris étudiant·es.

Périmètre : ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay (périmètre large).

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant·es seront associé·es aux différents groupes de travail et à la rédaction des plans d'action

Description de l'action :

1- État des lieux

- Analyser les résultats de l'enquête et les données issues des différents services afin d'identifier les publics les plus éloignés des services et dispositifs destinés aux étudiant·es en ciblant en priorité celles et ceux qui expriment le souhait d'y accéder,
- Pour chaque thématique identifiée, réunir des groupes de travail composés de l'ensemble des acteur·ices concerné·es (directions, services, étudiant·es, partenaires),
- Faire le point sur les actions existantes et les moyens disponibles pour chaque thématique,
- Identifier les actions pouvant être reproduites, déployées à plus grande échelle ou nécessitant le développement de partenariats.

2- Plan d'action

- Établir, pour chaque groupe de travail, un plan d'action aligné sur la temporalité du schéma directeur, visant à développer l'accessibilité des services aux étudiant-es qui en ont exprimé le besoin dans l'enquête,
- Faire adopter les plans d'action par les conseils de service concernés et par la CFVU et le CA.

Temporalité :

- Mise en place des groupes de travail au moment de l'adoption du schéma,
- Échéances à adapter en fonction des propositions des groupes de travail.

IV.3. Axe 3- Structurer une gouvernance claire et renforcer le dialogue territorial autour de la vie étudiante et de campus

Cet axe vise à instaurer une gouvernance de la vie étudiante et de campus à l'échelle de l'Université Paris-Saclay. L'université peut déjà s'appuyer sur des réseaux métiers efficaces et sur des habitudes de travail collaboratif entre structures de formation et partenaires. Cependant, cette organisation doit poursuivre sa structuration afin que tous acteur-ices de la vie étudiante et de campus et leurs partenaires y trouvent leur place. Il s'agit notamment de renforcer la place des étudiant-es dans la gouvernance pour mieux les associer aux décisions qui les concernent directement.

IV.3.1 Structurer la gouvernance de la vie étudiante et de campus : créer un comité de pilotage du schéma directeur de la vie étudiante et de campus à l'échelle de l'Université Paris-Saclay

Contexte :

Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus constitue une obligation légale. Il appartient aux établissements de le faire vivre et de le déployer selon leur propre organisation. Par ailleurs, si des réunions « métiers » régulières ont lieu depuis la création de l'Université Paris-Saclay, il est nécessaire de les articuler au comité de pilotage. Celui-ci aura pour mission de faire le point sur la mise en œuvre des actions du schéma et d'identifier les points de blocage éventuels et de proposer des ajustements en fonction des évolutions du contexte ou de l'actualité. Son rôle sera consultatif. Il sera chargé de faire des recommandations à la CFVU en fonction de la mise en œuvre des actions.

Objectif : échanger entre structures de formation et services de vie étudiante et de campus sur les pratiques et les problématiques, et suivre la mise en œuvre du Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus.

Responsable : le Directeur Général des Services et la Directrice Générale des Services Missions & Services aux usagers.

Acteur·ices associé·es : l'ensemble des services et directions concernés par la vie étudiante et de campus, l'ensemble des composantes et des établissements membres de l'université et les représentant·es étudiant·es.

Périmètre : ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les représentant·es étudiant·es participeront au comité de pilotage du Schéma Directeur de la Vie Étudiante et de Campus et seront invité·es à donner leur avis sur la réalisation des actions et les éventuels ajustements.

Description de l'action :

1- Mise en place du comité

- Déterminer les membres du comité de pilotage, sous la responsabilité politique de la Vice-présidente Vie étudiante et de Campus en s'appuyant sur les membres du comité de suivi qui se sont réunis pour la conception du schéma, et en l'élargissant à l'ensemble des responsables des actions et aux représentant·es étudiant·es (Vice-président étudiant et chargé·es de mission),
- Réunir ce comité de pilotage au moins trois fois la première année pour s'assurer du lancement des actions, puis deux fois par an les années suivantes.

2- Suivi et évaluation

- Réaliser un bilan annuel de l'avancée des actions à l'aide de l'analyse des indicateurs de réussite par les responsables de chacune des actions,
- Identifier les éventuels points de blocage et ajuster les actions en conséquence.

3- Communication et diffusion

- Diffuser largement les documents d'appui et les comptes rendus des comités de pilotage à l'ensemble des directions, services et composantes de l'université.

Temporalité :

- Mise en œuvre du comité trois mois après l'adoption du schéma, puis réunions organisées deux à trois fois par an à partir de 2026.
- Organiser une réunion sur deux en présentiel dans un lieu de vie étudiante, avec un focus sur une action spécifique en marge du comité de pilotage,
- Permettre la délégation de participation à un membre de l'équipe afin d'assurer une présence maximale,
- Présentation en CFVU du bilan du comité de pilotage SDVEC une fois par an.

IV.3.2 Renforcer le dialogue et le lien avec les territoires par une conférence territoriale de la vie étudiante et de campus

Contexte :

Depuis plusieurs années et, *a fortiori* depuis la crise sanitaire de 2020, les collectivités interviennent de plus en plus sur les différents champs de la vie étudiante et de campus afin de garantir une meilleure qualité de vie et d'accueil sur leur territoire. Cependant, ces interventions sont inégales et parfois peu coordonnées avec des actions déjà mises en place par les établissements et les Crous. Par ailleurs, le nombre de dispositifs à destination des étudiant·es sur un territoire pouvant être important, il est essentiel de renforcer la coordination de leurs porteur·ses pour améliorer leur efficacité et lutter contre le non-recours.

La structuration du dialogue entre partenaires locaux doit permettre de faire connaître les actions existantes, de mieux les valoriser, d'améliorer leur diffusion, d'en initier de nouvelles et de co-construire des projets à fort impact pour les étudiant·es sur les territoires.

Objectif : favoriser la rencontre et le partage d'informations entre acteur·ices locaux de la vie étudiante et de campus afin d'améliorer la complémentarité, la lisibilité et la visibilité des actions mises en place. Cette conférence alimentera notamment les réflexions sur les axes 1 (logement et santé) et 2 (équité territoriale) de ce schéma.

Responsable : Président et Vice-présidente Vie Étudiante et de Campus.

Acteur·ices associé·es : Vice-président Étudiant, collectivités, les Crous de Versailles et Créteil, les associations étudiantes, la Direction de la Vie Étudiante et Égalité des Chances, les directions et services de vie étudiante et de campus de tous les établissements.

Périmètre : ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les représentant·es étudiant·es participeront à la conférence territoriale pour rendre compte de leurs expériences et proposer de nouvelles actions à porter en partenariat avec d'autres acteur·ices. Les associations étudiantes pourront proposer des projets et les élu·es étudiant·es seront associé·es aux prises de décision au sein du comité de pilotage de la conférence territoriale.

Description de l'action :

1- Structuration de la conférence territoriale

- Définir les objectifs et les attendus de la conférence territoriale pour l'Université Paris-Saclay,
- Structurer une instance de dialogue entre partenaires. Elle pourrait être composée, par exemple, d'un comité de pilotage (élus), d'un comité technique (directions de service) et de comités de site (responsables de projets). Si cette organisation est choisie, il sera nécessaire que les échanges les plus opérationnels, au sein des comités de sites, soient ensuite discutés par le comité technique puis validés par le comité de pilotage,

- Définir la fréquence des réunions pour chaque comité par exemple une fois par an pour le comité de pilotage, deux à trois fois par an pour le comité technique, six à huit fois par an pour les comités de site,

2- Mise en œuvre

- Inaugurer la première session de la conférence territoriale avec la présentation et le partage du Schéma Directeur de la Vie Etudiante et de Campus,
- Proposer, en lien avec le deuxième axe du SDVEC, des feuilles de route pour chaque territoire en associant avec les collectivités afin de tendre vers davantage d'équité en termes d'accès aux services,
- Co-construire et co-porter des actions en matière de vie étudiante et de campus avec les partenaires de la conférence territoriale,
- Mettre en œuvre les actions définies dans le cadre de la conférence territoriale, en appui des différents axes définis par le SDVEC en créant si nécessaire des groupes de travail thématiques,

3- Suivi des actions

- Assurer le suivi des actions dans le temps pour garantir leur efficacité et les ajuster en fonction des besoins et des usages des étudiant·es identifiés grâce au baromètre.

Temporalité :

- Premier semestre 2025-2026 : structuration de la conférence territoriale,
- Deuxième semestre de l'année universitaire 2025-2026 : organisation de la première conférence territoriale.

IV.3.3 Instaurer un parlement étudiant à l'échelle de l'Université Paris-Saclay

Contexte :

Les universités sont de plus en plus nombreuses à créer de nouvelles instances qui associent les étudiant·es et leur permettent d'échanger et de s'approprier les sujets qu'ils et elles souhaitent traiter. Ces parlements peuvent prendre plusieurs formes : une instance décisionnaire ou une instance consultative.

Objectif : dynamiser la représentation étudiante en créant des moments d'échanges et de partage d'expériences entre les représentant·es étudiant·es centraux, locaux et l'ensemble de la communauté étudiante.

Responsable politique : Vice-président étudiant

Acteur·ices associé·es : Les vices-président·es étudiant de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et de l'Université d'Évry Paris-Saclay avec l'ensemble des élu·es étudiant·es, des représentant·es des associations étudiantes et tout·e autre étudiant·e intéressé·e

Périmètre : ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant-es dans la mise en œuvre de l'action : la création de ce parlement doit être menée par et pour les étudiant-es. Si cette fiche donne quelques indications et points de vigilance nécessaires à sa réalisation, ce sera aux vices-président-es étudiant avec les étudiant-es de s'en emparer et de l'adapter à leurs attentes.

Description de l'action :

1- Étude des modèles existants

- Étudier les différents modèles de parlements étudiants et analyser leurs forces et leurs faiblesses dans le contexte de l'Université Paris-Saclay,

2- Mobilisation des étudiants

- Réunir l'ensemble des élu-es étudiant-es locaux et centraux des composantes et établissements membres de l'Université Paris-Saclay, les représentants d'associations étudiantes et tous les autres étudiant-es intéressé-es pour leur présenter les différentes propositions de parlements étudiant-es et les impliquer dans la création du projet
 - o Choix de l'organisation adaptée à l'Université Paris-Saclay (consultative, décisionnaire),
 - o Possibilité d'auto-saisine sur les sujets d'intérêt,
 - o Articulation avec les services, directions et les instances de l'université,
 - o Périmètre d'action et modalités de désignation des membres,
 - o Nombre de réunions par an
 - o Modalités de réunions (format, lieu etc.)
 - o Structure de ce parlement étudiant.

3- Phase expérimentale

- Expérimenter pendant une année universitaire l'organisation du parlement étudiant et la faire évoluer en fonction des éventuelles difficultés rencontrées : taux de participation, nombre de sujets traités, bonne coordination des acteur-ices,

4- Mise en œuvre

- Une fois l'organisation fixée, la soumettre au Conseil d'administration de l'Université Paris-Saclay.

Temporalité :

- Structuration du parlement dès l'adoption du schéma directeur et déploiement au cours de l'année 2026.

IV.4. Axe 4 - Développer le sentiment d'appartenance à Paris-Saclay grâce à la vie étudiante et de campus

L'Université Paris-Saclay est récente. Les membres de sa communauté ne se définissent pas encore toujours comme lui appartenant et se réfèrent parfois aux anciennes organisations ou uniquement à leur établissement ou composante. Toutefois, les étudiant·es, en raison de leur courte durée de passage, sont les premiers à pouvoir identifier l'Université Paris-Saclay sans se référer aux organisations préexistantes qu'ils et elles ne connaissent pas. Ils sont donc des appuis efficaces pour permettre à la communauté universitaire de développer un sentiment d'appartenance à l'Université Paris-Saclay, tout en respectant les spécificités de chaque structure de formation de proximité. Cela passe par un accès équitable aux services, par le développement de dispositifs d'accueil et d'intégration et par une communication adaptée, permettant aux étudiant·es de comprendre leur environnement pour en profiter pleinement tout au long de leurs études.

IV.4.1. Renforcer la communication et l'accès à l'information pour garantir l'accès aux services et aux droits de tou·tes les étudiant·es

Contexte :

L'enquête menée pour ce schéma révèle que 51 % des étudiant·es ne parviennent pas à identifier correctement les interlocuteurs et les services de leur établissement. Si le mail reste le principal canal de communication, plus de la moitié utilise les réseaux sociaux ou le bouche à oreille pour s'informer. De manière générale, les étudiant·es s'estiment globalement bien informé·es sur les événements portés par les étudiant·es ou sur les actualités de leur établissement (70 % et 69 %). Cela peut s'expliquer grâce aux ambassadeur·rices étudiant·es déjà présent·es sur chaque site pour accompagner et informer leurs pairs. Cependant, les taux de connaissance des services par les étudiant·es baissent pour les informations sur les activités sportives (65 %), les dispositifs d'écoute et d'accompagnement (64 %), les services disponibles sur le campus (62 %), les opportunités de mobilité internationale (57 %), les informations sur la vie pratique (55 %), les activités culturelles (52 %) et les actions sur le développement durable (45 %).

Par ailleurs, certains dispositifs ne sont accessibles qu'à certains étudiant·es (du fait des fonds utilisés pour les financer) sans que cela soit correctement explicité. Même si cela est explicité, les étudiant·es ont peu d'éléments de compréhension des différents périmètres de l'université ou de connaissance des terminologies et acronymes associés. Un·e étudiant·e d'un établissement-composante qui se voit refuser l'accès à un service pourtant à destination des « étudiants·es de l'Université Paris-Saclay » perd le peu de sentiment d'appartenance qu'il avait envers l'université.

Objectif : Assurer un accès équitable aux services et aux droits pour tous les étudiant·es en garantissant une information adaptée, ciblée et hiérarchisée. Cela implique la mise en place d'un plan de communication différencié pour la vie étudiante et de campus, permettant de délivrer à chaque étudiant·e les informations pertinentes selon ses caractéristiques (lieu de formation, composante, cycle, etc.), tout en évitant la surcharge d'informations. Les informations essentielles et personnalisées seront transmises de manière proactive, tandis que les autres seront accessibles via des supports

dédiés (intranet, application, etc.), afin que chacun·e puisse y accéder selon ses besoins, en déclinaison des actions présentées dans l'axe 2 (équité territoriale) de ce schéma.

Responsable : Direction de la Marque et de la Communication.

Acteur·ices associé·es : ensemble des composantes et établissements membres de Paris-Saclay, ensemble des services et directions de communication de tous les établissements notamment ceux dédiés à la vie étudiante et de campus, y compris les directions des Relations Internationales et Européennes et EUGLOH Campus Life (European University Alliance for Global Health).

Périmètre : les étudiant·es de tous les établissements de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant·es seront associé·es à la conception du plan de communication *via* les étudiant·es ambassadeur·rices, les associations étudiantes et les élu·es étudiant·es. Des étudiant·es volontaires seront mobilisé·es pour tester les outils de communication, afin qu'ils soient adaptés aux attentes des différentes populations étudiantes.

Description de l'action :

1- État des lieux

- Identifier, à partir des données de l'enquête, les étudiant·es les plus éloigné·es des informations.

2- Conception du plan de communication

- Concevoir un plan de communication pour l'ensemble des services aux étudiant·es. Ce plan sera conçu en collaboration entre la direction de la Marque et de la Communication et l'ensemble des directions et services d'appui à la vie étudiante et de campus, à l'aide des étudiant·es ambassadeur·rices. Il sera déployé en s'appuyant sur les différents canaux de communication à destination des étudiant·es.

3- Mise en œuvre du plan de communication

- Renforcer la présence des étudiant·es ambassadeur·rices, dans les composantes les plus éloignées des campus Vallée et Plateau,
- Créer une application mobile regroupant l'ensemble des services disponibles pour les étudiant·es. Cette application pourra être interfacée avec l'application Campus life prévue dans l'alliance européenne EUGLOH lorsqu'elle sera déployée.
- Informer largement les enseignant·es, les personnels des services de scolarité et de secrétariats pédagogiques et les associations étudiantes sur les services disponibles et les modalités d'accès, afin qu'ils soient relayés auprès des étudiant·es qu'ils côtoient.

Temporalité :

- A partir du second semestre 2025-2026.
- Mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire pour relayer les informations sur les services,

- S'appuyer sur les étudiant·es ambassadeur·rices pour concevoir les campagnes de communication,
- Identifier des étudiant·es « influenceur·euses » sur les réseaux et leur proposer un partenariat.
- Ajuster le plan de communication en fonction des nouvelles actions issues des groupes de travail de la fiche IV.2.2 (Proposer des actions concrètes pour réduire les disparités identifiées).

IV.4.2. Améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux·elles étudiant·es

Contexte :

Seulement 18 % des étudiant·es ayant répondu à l'enquête déclarent avoir bénéficié d'un dispositif d'accueil ou d'intégration, mais parmi eux, 95 % sont satisfaits de cet accueil. Il existe toutefois de grandes disparités au sein de l'université : dans les Écoles, le taux de participation à ces dispositifs d'accueil varie généralement entre 25 et 50 % des étudiant·es, il est donc plus important.

Une semaine d'accueil pourrait être déployée pour l'ensemble des nouveaux·elles étudiant·es afin de leur permettre de s'approprier les lieux, de mieux comprendre l'environnement dans lequel se dérouleront leurs études et de favoriser les interactions interpersonnelles au sein de leur promotion. Cette semaine serait adaptée à l'accueil des étudiant·es internationaux·les, grâce à des actions ciblées et des sessions en anglais pour favoriser leur intégration.

Par ailleurs, l'Université Paris-Saclay offre de nombreux espaces de vie étudiante sur l'ensemble de ses campus (plus d'une centaine sur le périmètre employeur et plus de deux cents sur le périmètre large). La qualité de la vie étudiante et de campus passe notamment par un bon accueil au sein de ces espaces, essentiels à l'épanouissement des étudiantes et étudiants. Il est nécessaire de poursuivre l'effort de développement des espaces de vie étudiante. Il convient également de renforcer la création d'espaces de repos, de restauration et d'engagement sous diverses formes, afin de répondre aux besoins variés des étudiant·es.

Objectif : accueillir et accompagner tou·tes les étudiant·es dans leur entrée à l'Université Paris-Saclay en leur donnant accès à toutes les informations essentielles liées à la vie étudiante et de campus, ainsi qu'à des lieux dédiés. Les espaces de vie étudiante sont essentiels au bien-être des étudiant·es, notamment grâce au développement de lieux de détente, de restauration et d'engagement. L'objectif est de favoriser leur intégration et de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'université en lien avec l'axe 5 (adéquation entre les parcours et l'accès aux services) de ce schéma.

Responsable : Vice-président Commission formation et vie universitaire, Direction de la Vie Étudiante et de l'Égalité des Chances.

Acteur·ices associé·es : l'ensemble des services d'appui à la vie étudiante et de campus, des directions et services de formation, des directions des relations internationales et européennes, des associations étudiantes des établissements.

Périmètre : l'ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant·es seront sollicité·es pour coconstruire, évaluer les dispositifs d'accueil et proposer des actions adaptées à leurs besoins. Les

associations étudiantes seront mobilisées afin de proposer des activités d'accueil et pour recruter des étudiant-es souhaitant parrainer des étudiant-es dès leur première inscription à l'Université Paris-Saclay. Les étudiant-es donneront leur avis sur les projets de lieux de vie étudiante via des consultations.

Description de l'action :

1- Bilan des actions existantes

- Évaluer les dispositifs d'accueil existants en s'inspirant notamment de la semaine d'accueil de l'Université d'Évry-Paris-Saclay et du Festival d'accueil de l'Université Paris-Saclay,
- Evaluation des espaces de vie étudiante existants et mise en place d'une cartographie interactive des lieux de vie étudiante.

2- Expérimentation

- Expérimenter, par les structures de formation volontaires, l'organisation de journées d'intégration. Veiller à ce que ces journées soient accessibles à l'ensemble des étudiant-es (internationaux-les, en situation de handicap, apprenti-es par exemple). Ces journées devront s'articuler avec les dispositifs existants, notamment avec le Guichet d'Accueil des Talents Étrangers (GATE) et les Arrival days portés par le pôle d'accueil international de la Direction des Relations Internationales et Européennes (DRIE),
- Évaluer et ajuster le dispositif en fonction des retours des étudiant-es et des organisateur-rices.

3- Extension ou généralisation

- Étendre progressivement la semaine d'accueil à l'ensemble des structures de formation, en l'adaptant aux spécificités des calendriers universitaires,
- Compléter les semaines d'accueil par le déploiement de guichets d'accueil au sein de chaque structure de formation, animés par des étudiant-es ambassadeur-rices afin de faciliter l'accueil et l'intégration des primo-arrivant-es. Ces guichets pourront être complétés par des écrans dynamiques et des bornes d'information interactives,
- Créer un label « Bienvenue à l'université » sur le modèle du label « Bienvenue en France » : décliner un label « Bienvenue à l'Université » pour les événements incluant des critères de qualité et garantissant une visibilité et une cohérence des événements de rentrée ;
- Poursuivre l'effort de développement des espaces de vie étudiante sur l'ensemble des campus

Temporalité :

Expérimentation en septembre 2026 suivie d'un déploiement progressif en septembre 2027, selon les résultats de l'évaluation

IV.4.3. Créer une identité commune et un sentiment d'appartenance

Contexte :

Lors des différents entretiens et focus groups qui ont précédé la réalisation de ce schéma, la question de l'appartenance à l'Université Paris-Saclay s'est posée à de nombreuses reprises. Pour les étudiant·es, cette appartenance n'est pas encore naturelle. Lorsqu'on les interroge, ils ont parfois des difficultés à décrire ce qu'est réellement l'Université Paris-Saclay et à s'y sentir appartenir. Cela est assez normal dans un contexte de création récente de l'université. C'est pourquoi, cette action vise à les associer pour créer une identité commune afin de rendre compte de ce qu'est l'Université Paris-Saclay et de favoriser leur sentiment d'appartenance.

Objectif : développer des initiatives qui favorisent l'adhésion de la communauté universitaire à l'identité Paris-Saclay grâce à la création d'un imaginaire commun. Cette identité sera à créer en lien avec l'axe 3 de ce schéma (gouvernance et dialogue territorial).

Responsable : DVEEC

Acteur·ices associé·es : les associations étudiantes, le Vice-président étudiant, la Direction des Arts, Culture et Société, la Direction de la Marque et de la Communication, la Direction des Relations Internationales et Européennes, EUGLOH Campus Life (European University Alliance for Global Health).

Périmètre : l'ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant·es seront invité·es à participer au focus group, au concours et à voter sur les propositions. Les associations étudiantes seront sollicitées pour s'approprier les créations lors de leurs événements.

Description de l'action :

1- Évaluation des besoins

- Réunir un groupe d'étudiant·es volontaires et issu·es de l'ensemble des structures de formation de l'Université Paris-Saclay pour les interroger sur le regard porté sur leur établissement et sur les actions qui pourraient renforcer leur sentiment d'appartenance à celui-ci,

2- Organisation du concours

- Organiser un concours de création étudiante qui intégrerait les propositions des étudiant·es tiré·es au sort pour créer un symbole commun, un hymne et une devise (et toute autre proposition issue des concertations),

3- Appropriation et diffusion des créations étudiantes

- Communiquer largement sur les créations et faire voter l'ensemble de la communauté universitaire pour choisir les meilleures propositions,
- Promouvoir les créations retenues et les intégrer aux événements officiels de l'université, notamment ceux destinés aux étudiant·es, en s'appuyant notamment sur la soirée des ateliers

culturels organisée par la Diagonale qui met en lumière les productions artistiques des étudiant-es

- Renforcer et soutenir l'ensemble des initiatives étudiantes portées au niveau de l'Université Paris-Saclay, comme par exemple de grands évènements, en mettant en avant les nouveaux éléments de communication,
- Utiliser largement ces créations lors des événements à destination des nouveaux-elles étudiant-es pour favoriser l'appropriation de cette nouvelle identité.
- Relayer les informations au sein de l'alliance européenne EUGLOH et à terme proposer une ouverture du concours à tous les étudiant.es de l'alliance.

Temporalité :

- Concours au cours de l'année 2025-2026.

IV.5. Axe 5- Améliorer l'adéquation entre les parcours étudiants et l'accès aux services de vie étudiante et de campus

Le manque de temps est le principal frein évoqué par les étudiant-es pour expliquer leur non-recours aux services de vie étudiante et de campus. Cette contrainte peut impacter leur bien-être, leur épanouissement et leur réussite. Bien que la mise en place de solutions pour dégager du temps soit complexe en raison des nombreux-ses acteur-rices impliqué.es et contraintes existantes, il est essentiel que l'université expérimente et évalue des mesures en ce sens tout au long du déploiement de son schéma. L'objectif est de leur permettre de mieux se nourrir, de se reposer et de pratiquer des activités favorisant leur bien-être, afin d'améliorer leur expérience et leur réussite académique.

IV.5.1. Mieux prendre en compte la pause méridienne dans l'organisation des temps étudiants

Contexte :

Le manque de temps pour se restaurer et se reposer le midi a un impact sur le bien-être des étudiant-es. En effet, il est reconnu que les pauses améliorent la concentration et favorisent l'attention des étudiant-es. Ce besoin doit toutefois être apprécié à l'échelle de chaque campus, en prenant en compte les contraintes propres à chaque site (organisation des bâtiments, accès aux lieux de restauration, horaires de transport). Il est également nécessaire de laisser un temps suffisant aux étudiant-es pour se déplacer de leur lieu d'études vers les restaurants universitaires les plus proches afin de favoriser leur accès à un repas chaud et équilibré. Bien que certaines formations aient des contraintes importantes, il est utile d'explorer les possibilités d'adaptation des emplois du temps, afin de garantir une pause méridienne d'au moins une heure pour permettre aux étudiant-es de se nourrir dans de bonnes conditions. L'enquête montre que 16 % des répondant-es disposent de moins de 45 minutes de pause méridienne par jour, et 33 % d'une pause comprise entre 45 et 60 minutes. Ces durées apparaissent insuffisantes pour permettre un accès serein à la restauration universitaire, notamment sur les sites les moins bien desservis. Si seulement 10 % des répondant-es expriment

explicitement le souhait d'un allongement de cette pause, cette proportion atteint 15 % à Sceaux et 12 % sur le campus Vallée, ce qui justifie une attention particulière à ces implantations. Par ailleurs, les focus groups ont mis en évidence d'autres difficultés structurelles (temps d'accès aux RU, files d'attente, incompatibilités d'emplois du temps), qui renforcent l'intérêt d'une analyse par site des conditions effectives de pause méridienne. L'objectif, à terme, est que les étudiant-es puissent disposer d'au moins une heure, dans des conditions permettant un véritable temps de repos.

Objectif : offrir les conditions nécessaires à l'ensemble des étudiant-es pour pouvoir se nourrir convenablement et se détendre le midi, dans le respect des contraintes organisationnelles propres à chaque campus.

Responsable politique : Vice-Présidente Commission Formation et Vie Universitaire.

Responsable administratif : Direction de la formation et de la réussite.

Acteur·ices associé·es : les directions et services de scolarités, de vie étudiante et de campus de tous les établissements, les Crous de Versailles et Créteil et le vice-président-étudiant.

Périmètre : ensemble des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant-es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant-es seront invité·es à faire part de leur avis lors des phases d'exploration, et les représentant-es seront associé·es aux réflexions menées dans les conseils de composante ou d'établissement.

Description de l'action :

1- Analyse préalable et compréhension des freins

- Mener une analyse à l'échelle des campus pour mieux comprendre les pratiques actuelles en matière de conception des emplois du temps,
- Identifier les freins éventuels à la mise en place d'une pause méridienne élargie (contraintes pédagogiques, disponibilité des salles, synchronisation entre filières, contraintes de transport, capacités de restauration, par exemple),
- Valoriser les retours d'expérience des sites ou formations qui ont déjà mis en œuvre des pauses d'au moins une heure.
- Réaliser en parallèle une cartographie indicative des espaces de pause, des restaurants ou cafétérias disponibles par campus,

2- Les pistes de mise en œuvre (en fonction des résultats de l'analyse)

- Accompagner les équipes pédagogiques et scolarités volontaires dans l'identification de marges de manœuvre pour améliorer la pause méridienne,
- Sur chaque campus, encourager une coordination entre les équipes pédagogiques et les scolarités pour identifier les marges de manœuvre permettant, lorsque cela est possible, d'échelonner les horaires de pause méridienne des groupes les plus nombreux, afin d'éviter les pics d'affluence entre 11h30 et 13h30,
- Dialoguer avec les deux Crous et les structures de restauration pour assurer une qualité de service homogène entre le début et la fin de la pause méridienne,
- Engager une réflexion à toutes les échelles sur l'opportunité d'intégrer un principe de pause méridienne suffisante dans l'organisation des formations, tout en respectant les spécificités locales.

3- Le développement d'aménagements des espaces

- Pour les campus identifiés comme sous-équipés, prévoir l'aménagement d'espaces : salles équipées de micro-ondes, mobilier adapté, par exemple.

Temporalité :

- 2026 : phase d'analyse, dialogue avec les composantes, identification des leviers d'action et des marges de manœuvre par site,
- À partir de 2027-2028 : mise en œuvre progressive des pistes identifiées localement, selon les conclusions de la phase d'analyse,
- Transmettre aux structures de restauration les grandes tendances d'organisation des emplois du temps pour faciliter l'ajustement de l'offre sur l'année.

IV.5.2. Dégager une demi-journée libre d'enseignements obligatoires au cours de la semaine

Contexte :

Le manque de temps est la principale raison évoquée par les étudiant-es lors de l'enquête pour expliquer leur absence aux activités de vie étudiante et de campus : 53 % des étudiant-es qui ne participent pas à des événements organisés par l'établissement l'expliquent par un manque de temps ; 73 % pour les activités sportives, 60 % pour les activités culturelles et 79 % pour l'engagement associatif. Le manque de temps est également la première raison d'abandon de l'engagement associatif (74 %). Par ailleurs, les étudiant-es et les responsables des services ont fait état de difficultés à trouver des moments adaptés pour organiser des activités communes ou des événements lorsque les étudiant-es ont des emplois du temps très différents. Enfin, puisqu'il a été démontré par une étude de l'IFOP pour l'association Aïda en 2024¹¹, que l'engagement bénévole a un impact significatif sur la santé mentale et physique des jeunes, il est nécessaire de leur dégager du temps pour le faire. Au-delà de la question du temps, le soutien à la structuration, à la diversification et à la reconnaissance du tissu associatif étudiant constitue également un levier essentiel pour encourager l'engagement. Dans ce cadre, le dégagement d'une demi-journée sans enseignement obligatoire apparaît comme un levier simple et structurant pour offrir un temps disponible commun, sans remettre en cause la densité globale des formations. Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, y compris dans des filières sélectives, ont démontré l'efficacité de ce type d'organisation pour favoriser l'engagement, la participation à la vie de campus et l'équilibre des temps de vie. Cette mesure s'inscrit également dans un cadre réglementaire, notamment la circulaire ministérielle de 2023 ainsi que l'article L. 611-10 du Code de l'éducation, qui recommandent des aménagements d'emploi du temps pour valoriser l'engagement

¹¹ <https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2024/04/Etude-IFOP-x-AssociationAI%CC%88DA- -Engagement-et-sante%CC%81-des-jeunes.pdf>

Objectif : mieux comprendre les conditions permettant aux étudiant·es de bénéficier d'un temps dédié sans enseignement obligatoire dans la semaine, en identifiant les pratiques existantes, les freins à surmonter et les marges de manœuvre possibles pour concilier réussite académique, engagement, activité salariée et temps de repos.

Responsable politique : Vice-Présidente Commission Formation et Vie Universitaire.

Responsable administratif : Direction de la Formation et de la Réussite.

Acteur·ices associé·es : les enseignant·es, les services pédagogiques et de scolarités et le vice-président étudiant.

Périmètre : ensemble des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant·es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant·es seront associé·es à la phase d'analyse et d'évaluation à travers des retours d'usage et des temps de concertation, et les représentant·es seront consulté·es dans les conseils de composante ou d'établissement lors des discussions sur les emplois du temps.

Description de l'action :

1- État des lieux

- Documenter les exemples d'établissements ou de formations ayant mis en place ce type de mesure (demi-journée libre), y compris dans des contextes à forte charge horaire ou sélectifs, et en évaluer les effets sur la participation à la vie étudiante et le bien-être,
- Mener une analyse qualitative sur les freins, les leviers, les retours d'expérience, en lien avec les équipes pédagogiques, les scolarités et les étudiant·es,

2- Expérimentation (sur base volontaire)

- Proposer un accompagnement méthodologique aux structures souhaitant tester la mise en place d'une demi-journée libre,
- Évaluer l'expérimentation à partir de retours croisés des étudiant·es, des enseignant·es, des responsables pédagogiques et des personnels administratifs.

3- Mise en perspective

- Sur la base des enseignements tirés, proposer un cadre souple permettant aux formations qui le souhaitent de pérenniser ou d'adapter la démarche,
- Pour les formations disposant de peu de marges de manœuvre, envisager d'autres formes d'aménagement (deux heures consécutives sans cours dans la semaine, demi-journée bimensuelle, par exemple).

Temporalité :

- 2025-2026 : identification des pratiques, analyse des freins et retours d'expériences,
- 2026-2027 : expérimentation accompagnée au premier semestre et évaluation au second semestre,
- 2027-2028 : valorisation des expérimentations réussies, diffusion des bonnes pratiques.

Contexte :

Les parcours étudiants sont très variés en fonction des spécificités de chacun-e. L'expérience étudiante diffère par exemple selon l'exercice d'une activité salariée, l'engagement étudiant ou encore la pratique d'un sport de haut niveau. La réglementation impose par ailleurs que les étudiants relevant de l'un des profils spécifiques correspondants aux régimes spéciaux bénéficient d'une pédagogie adaptée et de modalités particulières d'assiduité et d'évaluation. Ces aménagements doivent être mis en place dans la mesure du possible et en restant compatibles avec les modalités d'enseignement et d'organisation des évaluations dans la composante ou l'établissement concerné. S'il est impossible d'être totalement exhaustif sur toutes les situations vécues, l'université a toutefois la responsabilité d'accompagner chaque étudiant-e dans sa diversité pour favoriser sa réussite.

Objectif : renforcer les mesures garantissant un cadre favorable à la réussite à tous les étudiant-es pouvant rencontrer des contraintes (en situation de handicap, sportif-ves et artistes de haut niveau, engagé-es, parents, salarié-es, sous-main de justice, aidant-es, étudiant-es âgé-es).

Responsable politique : Vice-Présidente Commission Formation et Vie Universitaire.

Responsable administratif : Direction de la Vie Étudiante et de l'Égalité des Chances.

Acteur-ices associé-es : les enseignant-es, les services de scolarités et services pédagogiques, les services concernés par l'accompagnement des étudiant-es à besoins spécifiques et le vice-président étudiant.

Périmètre : ensemble des étudiant-es de l'Université Paris-Saclay.

Place des étudiant-es dans la mise en œuvre de l'action : les étudiant-es à besoins spécifiques seront sollicité-es après la mise en œuvre du dispositif afin d'évaluer leur niveau d'information et leur satisfaction.

Description de l'action :

1- État des lieux

- Identifier les différentes situations d'étudiant-es pouvant donner lieu à un accompagnement spécifique déjà soumis à une réglementation ou non,
- Accompagner le partage d'expérience entre les structures de formation sur les pratiques d'aménagement d'études et l'accompagnement des étudiant-es à besoins spécifiques. Cela peut être par exemple de permettre un accès prioritaire au choix du groupe de TD, un temps majoré lors d'examen, l'accès à des cours en ligne ou encore l'allongement de la durée d'études sur une année supplémentaire,

2- Mise en œuvre

- Proposer un cadre de mise en œuvre pour les étudiants à besoin spécifique soumis à la réglementation : catégorisation des statuts, association des aménagements possibles, circuit de validation des statuts et circuit de validation des aménagements,

- Harmoniser les pratiques d'accompagnement dans l'ensemble des structures de formation pour garantir une égalité de traitement entre les étudiant.es concerné.es,
- Proposer un guichet unique pour la demande d'aménagement et d'accompagnement via une plateforme en ligne dédiée,
- Proposer le processus opérationnel suivant la gestion des demandes (circuit d'instruction et de validation de la demande),
- Proposer des campagnes d'information auprès des équipes pédagogiques et des étudiants.

3. Analyse

- Organiser des focus groups avec des étudiant-es à besoins spécifiques afin de recueillir leur avis sur les aménagements et accompagnements existants (ou manquants) ainsi que leurs suggestions d'amélioration,
- Organiser des temps d'échange avec les équipes pédagogiques pour recueillir leur avis sur les modalités de mise en œuvre (circuit d'instruction et de validation des demandes).

Temporalité :

- A partir de la rentrée 2026-2027.

Annexe 1. Principaux enseignements de l'enquête

L'enquête a été menée en ligne du 12 mars au 26 avril 2024, auprès de 43 672 étudiant·es (périmètre employeur et Écoles) et 12,7 % y ont répondu. Cet échantillon a été jugé suffisamment représentatif pour pouvoir exploiter les résultats. Dans la présentation des résultats suivants, les taux ont été calculés en fonction des étudiant·es qui ont répondu à cette enquête et non de la totalité des étudiant·es inscrit·es à l'Université Paris-Saclay.

1. Des profils étudiants diversifiés et des réalités contrastées

L'enquête menée auprès des étudiant·es de l'Université Paris-Saclay reflète la diversité des profils qui composent l'établissement. Toutefois, certaines catégories d'étudiant·es semblent davantage représentées dans les réponses, notamment les étudiantes, les étudiant·es des IUT, de l'ENS et les boursier·ères. À l'inverse, d'autres groupes sont sous-représentés, comme les étudiant·es de l'IOGS, de la faculté de médecine et les doctorant·es. Ces différences ne sont pas suffisamment importantes pour inverser les tendances qui émergent des résultats de cette enquête.

Cette diversité se traduit par des conditions de vie et d'étude très variables selon les formations et les campus. Les différences sont particulièrement marquées entre les Écoles, les facultés et les IUT, influençant des aspects fondamentaux tels que l'accès au logement, à la restauration universitaire, aux activités physiques et sportives et aux activités culturelles. Il est donc essentiel de tenir compte de ces écarts pour adapter les dispositifs existants aux besoins des étudiant·es selon leurs spécificités, leurs attentes et ainsi améliorer leur qualité de vie.

2. Des conditions de vie inégales selon les profils étudiants

L'offre de logements et de restauration présente sur les campus bénéficie à de nombreux·es étudiant·es, mais qui reste marquée par des inégalités entre les différents campus.

65 % des étudiant·es interrogé·es ne vivent plus chez leurs parents, un chiffre proche de la moyenne nationale de 67 %¹². La répartition des modes de logement est variée : 28 % sont en location privée, et 32 % en résidence, réparties comme suit : 15 % en résidence Crous (contre 7 % au niveau national en 2023¹³), 13 % en résidence privée, et 4 % en résidence sociale. Le loyer médian est de 520 € avant les aides de la CAF.

¹² P.22 : <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023-1-1.pdf>

¹³ P.22 : <https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023.pdf>

Cependant, la proportion d'étudiants vivant encore chez leurs parents varie selon les structures d'études : elle est plus élevée dans les IUT de Sceaux (71 %), Cachan (62 %) et Orsay (46 %), ainsi que dans les facultés F2S (55 %), DEM (52 %) et Médecine (45 %). Cette situation a un impact direct sur leur participation aux activités de la vie étudiante et de campus et aux événements de sociabilisation. Plus de la moitié des étudiant-es ont exprimé le besoin d'un meilleur accompagnement dans leur recherche de logement, notamment pour que celui-ci soit mieux adapté à leur situation.

Concernant la restauration, 65 % des étudiant-es affirment manger régulièrement au restaurant universitaire du Crous, contre seulement 32,4 % au niveau national¹⁴. Pour ceux qui ne fréquentent pas ces services, d'autres solutions sont privilégiées : 31 % préparent leurs repas à domicile, 27 % mangent en cafétéria universitaire, 20 % prennent leurs repas chez eux, et 6 % optent pour des restaurants extérieurs au Crous. Ces résultats soulignent la nécessité de diversifier et d'améliorer l'accessibilité de l'offre de restauration sur certains campus.

L'enquête met également en évidence des attentes fortes des étudiant-es ayant répondu, en matière d'espaces de vie et d'étude. En effet, les espaces de travail et de détente jouent un rôle essentiel dans la qualité de vie étudiante. Si 65 % d'entre eux-elles se déclarent satisfait-es des lieux de travail mis à leur disposition, parmi les étudiant-es insatisfait-es (35%), 61 % d'entre eux-elles demandent une augmentation du nombre de places, notamment sur les campus de Sceaux et du Kremlin-Bicêtre. Par ailleurs, 43 % des répondant-es indiquent rencontrer des difficultés à trouver un espace de travail adapté, tandis que 48 % jugent les espaces de détente insuffisants et souhaitent davantage d'aménagements.

Face à ces attentes, l'Université Paris-Saclay a engagé des travaux d'amélioration à travers l'opération pluriannuelle d'investissement Lieux de Vie Étudiante, porté par la DVEEC, afin de proposer des espaces de vie étudiante et de campus plus adaptés aux besoins des étudiant-es et de favoriser un environnement d'étude agréable.

3. Une vie étudiante et de campus dynamique mais freinée par le manque de temps

L'Université Paris-Saclay bénéficie d'un dynamisme associatif notable, avec 43 % des étudiant-es engagés dans une association, dont 95 % dans une association étudiante. Ce taux est bien supérieur à la moyenne nationale de 27,7 % relevée en 2016¹⁵. Cependant, cette implication reste peu reconnue dans les parcours académiques : 73 % des étudiant-es engagé-es souhaiteraient une meilleure reconnaissance et valorisation de leur engagement dans leur cursus.

L'enquête révèle également que l'implication associative est plus encouragée dans les Écoles que dans les facultés et les IUT, où les taux de participation sont plus faibles. Il apparaît donc pertinent de développer et promouvoir des dispositifs valorisant l'engagement étudiant au sein de toutes les formations, et des actions sont d'ores et déjà engagées.

Le manque de temps constitue un obstacle majeur à la participation aux activités universitaires. Il est cité comme la principale raison de non-participation par 53 % des étudiant-es, un taux qui grimpe à

¹⁴ <https://www.lescrous.fr/rapport/rapport-dactivite-2023/>

¹⁵ P.14 : https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Integration_et_engagement_associatif_CdV_2016.pdf

73 % pour les activités sportives, 60 % pour les activités culturelles et 79 % pour l'engagement associatif.

Par ailleurs, 23 % des étudiant-es ont un temps de trajet domicile-université supérieur à une heure, ce qui réduit encore leur disponibilité pour les activités extrascolaires. Ces éléments invitent à une réflexion sur l'organisation du temps universitaire et la structuration des emplois du temps (cf. axe 5) afin de mieux concilier études et engagement étudiant.

4. Une santé et un bien-être fragilisés par un accès limité aux soins

L'accès aux soins reste une préoccupation majeure pour les étudiant-es de l'Université Paris-Saclay. L'enquête montre que 41 % des répondant-es n'ont pas de médecin traitant à proximité, tandis que 43 % ont déjà rencontré des difficultés pour obtenir un rendez-vous médical. De plus, 71 % considèrent que l'accès aux soins est un problème important, et 35 % ont déjà renoncé à des soins, principalement en raison de délais d'attente trop longs pour obtenir un rendez-vous.

Si 83 % des étudiant-es estiment être en bonne santé, seuls 63 % se sentent pleinement épanoui-es. Ce décalage met en évidence l'importance de poursuivre les efforts en matière de santé étudiante, notamment en ciblant les populations les plus vulnérables et en facilitant l'accès aux soins et au soutien psychologique.

Ces constats ont nourri la réflexion permettant d'aboutir à la priorisation de la thématique santé (cf. axe 1) dans la réalisation de ce schéma.

5. Un recours massif aux transports en commun

Les étudiant-es de l'Université Paris-Saclay utilisent majoritairement les transports en commun pour leurs déplacements domicile-campus. L'enquête révèle que 67 % d'entre eux sont satisfait-es de leur temps de trajet. Toutefois, des disparités existent : 49 % bénéficient d'un trajet de moins de 30 minutes, tandis que 23 % mettent plus d'une heure. Ce temps de transport, parfois très long pour une part significative des étudiant-es, affecte leur qualité de vie et leur capacité à se rendre disponible afin de participer à des activités extra-universitaires, comme indiqué dans le paragraphe III.3.3.

Parmi les principales améliorations souhaitées, 74 % des étudiant-es demandent une augmentation de la fréquence des transports en commun, 52 % souhaitent un élargissement des horaires des dessertes, et 44 % plaident pour une meilleure accessibilité de leur campus notamment sur le Plateau (partie Moulon).

Enfin, 45 % des étudiant-es ne possèdent pas le permis de conduire, et 72 % souhaiteraient bénéficier d'une aide pour l'obtenir.

Pour un certain nombre d'étudiant-es, il est probable que l'arrivée prochaine de la ligne 18 du métro contribue à une réduction de leur temps de transport et à une hausse de leur satisfaction vis-à-vis de la fréquence des transports. Ces données seront donc intéressantes à suivre dans le cadre du baromètre (cf. action IV.2.1).

6. Un accès aux activités de vie étudiante et de campus à renforcer

Près de 39 % des étudiant-es ne pratiquent aucune activité physique ou sportive. Le manque de temps est cité comme principale raison par 73 % d'entre eux, suivi par le manque d'envie (37 %). De plus,

45 % des étudiant-es jugent l'offre sportive insuffisante, en particulier sur les campus de Sceaux, du Kremlin-Bicêtre et de Cachan.

Les activités culturelles sont également concernées par un manque de participation. Seuls 50 % des étudiant-es déclarent assister à des événements ou participer à des sorties culturelles, et 60 % citent le manque de temps comme principal frein avant le manque d'envie (16 %). Par ailleurs, 28 % estiment que l'offre culturelle universitaire est insuffisante. Parmi les activités les plus demandées, le cinéma (43 %), la musique (39 %), la photographie (32 %) et la peinture (28 %) arrivent en tête des suggestions. Ces chiffres doivent être croisés avec le faible pourcentage de connaissance du service Culture, Arts, Sciences et Société (voir ci-dessous) et la nécessité d'accroître la communication sur l'existence du service afin de répondre à l'envie des étudiant-es de participer à des activités culturelles.

7. Une communication perfectible

L'enquête révèle que le mail reste le principal canal de communication pour 75 % des étudiant-es, suivi des réseaux sociaux (58 %), avec Instagram largement privilégié (87 %) par les étudiant-es.

Par ailleurs, 51 % des étudiant-es déclarent avoir des difficultés à identifier les services universitaires. Cette mauvaise identification varie selon les types de services et selon la structure de formation des étudiant-es. Le taux de connaissance des services est par exemple inférieur à un tiers des étudiant-es ayant répondu à l'enquête pour le service d'information, orientation et insertion professionnelle (32 %), l'accompagnement aide et logement (32 %), le service des assistantes sociales (21 %) et le service Culture, Arts, Sciences et Sociétés (17 %). Ces faibles taux doivent nous interpeller alors que plusieurs de ces services sont particulièrement utiles pour les étudiant-es pouvant rencontrer des difficultés sociales.

Malgré cela, les services utilisés sont globalement bien perçus : 88 % des étudiant-es en sont satisfait-es et 77 % estiment qu'ils contribuent à leur réussite académique.

Ces éléments, renforcés par les échanges directs avec les étudiant-es lors des focus groups ont mis en évidence la nécessité de poursuivre les efforts sur la communication et l'accès à l'information afin de garantir une équité dans l'accès aux services et aux droits (cf. action 4.1).

Les résultats de cette enquête mettent en évidence plusieurs enjeux majeurs :

- Des différences significatives dans les conditions de vie et dans l'accès aux services de vie étudiante et de campus selon les différents campus et structures de formation,
- Un manque de temps disponible qui expliquerait les difficultés à participer aux activités de vie étudiante et de campus,
- Des attentes fortes sur l'aménagement des espaces de vie et sur l'accompagnement à la santé,
- Une connaissance perfectible des services universitaires à disposition des étudiant-es.